

Conseil d'administration Séance plénière n° 277

du 14 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	3
Projet de procès-verbal	5
Emargement du conseil d'administration du 14 mars 2024	48

Conseil d'administration

Jeudi 14 mars 2024

à 10h00 (en présentiel salle Sologne et en distanciel)

<https://us02web.zoom.us/j/83957661503>

ID de réunion: 839 5766 1503

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour avis : **A**

Pour information : **I**

INSTANCES

1. Approbation des procès-verbaux des 9 novembre 2023, 14 décembre 2023 et 13 février 2024 **D**
2. Élection des vice-président(e)s du conseil d'administration **D**
3. Élection des président(e)s des commissions **D**

BUDGET ET FINANCES

1. Compte financier 2023 **D**
2. Budget rectificatif n°1 au budget 2024..... **D**
3. Adaptation de programme n° 23..... **D**

PROGRAMME

1. Gestion du fonds vert en 2024
 - Bilan des engagements du fonds vert en 2023..... **I**
 - Reconstitution de la gestion de la mesure Fonds vert relative à la renaturation..... **I**
 - Nouvelle mesure Fonds vert Biodiversité (programme 113) **I**
2. Modification de la fiche action AGR_9 concernant les paiements pour services environnementaux .. **D**
3. Nouvelle convention de mandat pour réduire les consommations d'eau dans le cadre d'opérations collectives **D**
4. Élaboration du 12^e programme : poursuite des travaux **D**
5. Un point 5 relatif à la révision des enveloppes maximales à engager 2023/2024 CAB et MAEC pourra être ajouté à l'ordre du jour **D**

AIDES

- Décisions d'attribution des Aides **D**

- Suites de la commission des Aides réunie le 29 février 2024

AUTRES POINTS

- 1. Contrat d'objectifs et de performance 2024 **D**
- 2. Rapport social unique 2022 **I**
- 3. Rapport d'activité 2023 **I**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence ici à Orléans ou à distance. Je propose que nous ouvrons notre conseil d'administration par l'appel. Je ne rappelle pas les règles relatives à la déontologie.

M. Gutton procède à l'appel des membres présents (cf liste de présence annexée).

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU 9 NOVEMBRE 2023, DU 14 DÉCEMBRE 2023 ET DU 13 FÉVRIER 2024

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

L'ordre du jour appelle d'abord l'approbation d'un certain nombre de procès-verbaux : celui du 9 novembre 2023, celui du 14 décembre 2023 et celui de la séance du 13 février 2024, sachant que celui-ci est présenté sous forme de compte rendu compte tenu d'une difficulté technique d'enregistrement.

Y a-t-il des remarques ? Nous allons donc procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés. Je vous remercie.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 novembre 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-02 du 14 mars 2024.

Mme la Présidente :

Nous passons ensuite à l'approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-03 du 14 mars 2024.

Mme la Présidente :

Nous passons enfin à l'approbation du procès-verbal du 13 février 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 février 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-03 du 14 mars 2024.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Maintenant, nous allons procéder aux élections aux différentes présidences du conseil d'administration. Je rappelle que le conseil d'administration élit pour trois ans deux vice-présidents, le premier parmi les représentants des parlementaires et des collectivités territoriales et le deuxième parmi les représentants des usagers non économiques et des usagers économiques.

Nous allons procéder dans l'ordre. Le quorum est atteint. Cette élection des vice-présidents vaudra pour trois ans. Ce sont les 35 membres du conseil d'administration qui vont voter. Nous avons besoin de deux assesseurs scrutateurs qui vont nous rejoindre pour procéder à ce vote.

M. GUTTON :

Habituellement, c'est le plus jeune membre des instances et le moins jeune. Hier, nous avons fait un exercice de vote en commission. Mme Daval avait assuré une partie de cette tâche. Je proposerais facilement qu'elle puisse le faire à nouveau, sauf si elle est candidate elle-même. Il faudrait un homme pour assurer le binôme. M. Poirier me semble être le bon candidat, s'affichant comme étant le plus jeune membre.

Mme la Présidente :

Nous allons procéder au vote. Pour ceux qui se trouvent à Orléans, ce sera un vote à l'urne. Pour ceux qui sont à distance, un vote par zoom est en train d'être organisé.

Pour l'élection du premier vice-président ou de la première vice-présidente, pour le collège des parlementaires et des collectivités territoriales, qui se porte candidat ? Nous avons la candidature de M. Gandrieau. Vous avez la parole.

M. GANDRIEAU :

Merci, Mme la Préfète. Je propose de poursuivre encore un bout de chemin avec vous tous, si vous le souhaitez. J'étais élu il y a trois ans désormais. Trois ans passent vite.

Je souhaite poursuivre cette mission en mettant en œuvre ce qui me tient à cœur : d'abord le respect des opinions diverses de chacun. Il existe des opinions diverses et je souhaite les respecter toutes. C'est une marque de fabrique, et je poursuivrai en ce sens.

Ensuite, je suis aussi très conscient du respect de l'institution qu'est l'agence de l'eau. L'agence de l'eau est sous tutelle du ministère de l'Ecologie. J'en suis pleinement conscient. Je tiens à vous apporter tout mon soutien, que ce soit à vous, Mme la Préfète, ou que ce soit au directeur. Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté. Je ne suis pas dans l'opposition. C'est clairement à éviter pour moi.

Je suis toujours dans la construction et la conciliation. Je suis plutôt dans la sagesse. C'est peut-être le bénéfice de l'âge qui fait que je deviens plus sage que je ne l'ai été. Il paraît qu'après, on pourrait devenir moins sage, donc je partirai avant.

Trois ans, c'est trop court et six ans, c'est trop long. Je le dis souvent. Six ans dans un mandat municipal, c'est parfois long, surtout quand on veut renouveler. Là, je vois bien que le dernier mandat que je vais faire, qui est le troisième, va me sembler long. J'aime bien les « cinq ans » mais cela n'existe pas. D'ailleurs, pour le Sdage, j'ai dit il y a longtemps déjà qu'il faudrait que ce soit dix ans (deux fois cinq ans) mais on ne m'écoute pas. Deux fois six ans, cela fait douze. C'est long. Tous les six ans, les instances courent après les dossiers. Je le dis depuis 2008. Trois ans, c'est court. C'est pour cela que je poursuis. En revanche, six ans, ce sera trop long.

Par ailleurs, Mme la Préfète, j'avais fait un deal avec celle qui vous a précédée. Ce deal était clair : je me présente mais vous êtes toujours là. En vice-présidence, il y a beaucoup moins de travail et c'est très bien, donc je renouvèle le deal. Vous êtes très présente. Moi qui suis assez critique parfois, je vois que vous avez bien pris en main ces éléments parce que l'eau n'est pas un dossier

simple. Je maintiens donc ma candidature. Si vous voulez bien, je serai heureux de poursuivre avec vous un bout de chemin.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, M. Gandrieau. Nous pouvons procéder au vote.

- *Election à la vice-présidence (représentant les parlementaires et les collectivités territoriales) du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- ***M. James Gandrieau est élu à la majorité (31 voix pour, 2 bulletins blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 14 mars 2024.

M. GANDRIEAU :

Merci beaucoup. J'ai été élu la première fois il y a trente-cinq ans. Je leur ai dit : « Vous avez fait une grave erreur ». Voilà ce que je suis devenu aujourd'hui. Là, je vous remercie. J'essaierai d'être à la hauteur de vos attentes.

Mme la Présidente :

Nous n'en doutons pas. A titre personnel, je m'en réjouis, M. Gandrieau. Après cette élection avec un score massif, je vous propose que nous élisions le deuxième vice-président qui représente le secteur économique et non économique. Nous avons les candidatures de Mme Schaepelynck et de M. Deguet. Y a-t-il d'autres candidats à distance ?

Mme Schaepelynck et M. Deguet, nous vous laissons la parole pour vous présenter. Nous allons commencer par Mme Schaepelynck.

Mme SCHAPELYNCK :

Merci, Mme la Préfète, de votre intervention. Nous nous connaissons bien. Ma candidature s'inscrit dans la continuité du travail qui est effectué à la fois dans les commissions du comité de bassin mais aussi dans celles du conseil d'administration. Nous ne sommes pas toujours des enfants sages mais avec M. Gandrieau et vous-même, dans les discussions, nous arrivons toujours à trouver des voies de consensus et de compromis.

Mon engagement dans ces commissions a pour vocation à être décliné dans nos territoires. Je suis très attachée aux actions que nous menons dans les territoires. Je suis particulièrement impliquée dans tout ce qui est lié à la gestion quantitative, aux captages prioritaires – c'est un véritable enjeu – et aussi à l'aménagement des bassins versants.

Pour finir, j'avais une question. Aux dernières élections, la parité s'appliquait. Cette règle s'applique-t-elle encore pour les élections aux vice-présidences ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je ne sais pas s'il y a une règle écrite sur une obligation de parité dans les élections.

M. GUTTON :

Non, il n'y a pas de règle écrite sur la parité. La parité doit être assurée au comité de bassin. En revanche, il n'y a pas de texte spécifique sur les présidences, ce qui est un peu dommage parce que nous voyons bien qu'au comité de bassin, nous avons beaucoup de présidences masculines et très peu de présidences féminines. Il n'y a pas cette règle non plus au conseil d'administration.

Cela étant, c'est un principe général qui est inscrit dans la loi, donc j'estime qu'il nous revient sûrement de veiller à ce que la parité soit assurée ensuite dans la gouvernance de nos instances. Au conseil d'administration, nous avons plutôt beaucoup de présidences féminines. De ce fait, la parité était, jusqu'à présent, bien assurée. C'est aussi lié au fait que nous avons une préfète

coordonnatrice de bassin, présidente du conseil d'administration et une directrice régionale des finances publiques.

M. DEGUET :

Je voudrais commencer par rappeler ce que nous avons déjà indiqué il y a trois ans, à savoir que ce drôle de vote où les deux collèges d'usagers sont mélangés conduit à une espèce d'incongruité. Chaque fois, le conseil d'administration doit choisir lequel des deux sous-collèges va être représenté. C'est déplaisant. En plus, cela met en concurrence des sous-collèges qui ne devraient pas être en concurrence. Cela aurait été tellement plus simple d'en mettre deux, ce qui n'aurait pas changé énormément les choses.

En tout cas, si cela ne change pas, cela aurait été une bonne idée de partager le mandat en deux, quoique le mieux serait que le statut change. Sinon, il faudra partager en deux mais il est trop tard maintenant pour faire cela. Cela concernera plutôt nos successeurs. En effet, je pense qu'à un moment, il faut passer la main.

Assez brièvement, je vais présenter ce qui motive ma candidature et ce qui motive aussi le fait que notre collègue présente une candidature. Je n'ai pas ni l'illusion ni la prétention de penser que mon éventuelle élection va bouleverser la vie du conseil d'administration. D'ailleurs, j'en profite pour dire que si jamais j'étais élu, je souhaite que vous soyez présente de manière à ce que M. Gandrieau n'ait pas forcément à prendre le relais. Je n'ai pas cette prétention mais je pense qu'il y aurait, dans cette élection, la reconnaissance du rôle que joue notre collègue dans ce comité de bassin et à l'agence de l'eau.

Je vais essayer de mettre un peu de grandiloquence qui sied aux circonstances mais pas trop. Je pense que la participation de notre collègue qui – tout le monde l'a vu – est assez active dans le comité de bassin et dans le conseil d'administration porte une idée extrêmement forte et qui a quelque chose à voir avec la distinction que faisait M. Burlot hier entre petit cycle de l'eau et grand cycle de l'eau. Bien entendu, ces deux termes sont extrêmement impropres parce qu'il n'y a qu'un seul cycle de l'eau. Il n'y a pas un petit et un grand. Le petit fait partie du grand. Bref, il y a un seul cycle de l'eau.

Par contre, il est vrai qu'il existe des visions différentes du cycle de l'eau. Il y a une petite vision, très anthropocentrée et qui était plutôt la vision qu'il y avait auparavant, et une grande vision qui met ce cycle à l'intérieur d'une vision beaucoup plus large qui inclut tout le vivant, toute la nature et l'ensemble des écosystèmes. D'une certaine manière, notre collègue incarne ce changement de vision des agences de l'eau. Nous nous sentons la responsabilité de porter cette vision, avec tout le monde bien entendu parce que dans les agences de l'eau, on ne fait pas tout seul.

C'est un peu grandiloquent mais c'est une grande vision. Je pense que notre collègue s'y est attelé. Cela se voit. Cela ne veut pas dire qu'on enlève les autres problèmes. Au contraire, nous sommes sur un élargissement. C'est dans cette optique que je présente ma candidature. Je veux juste préciser une chose : nous aurions voulu présenter une candidature féminine mais toutes les femmes de notre collègue sont toutes déjà ailleurs.

Mme la Présidente :

Les hommes ont aussi le droit de se présenter. Merci, l'un et l'autre, pour ces propos. Nous pouvons ouvrir le vote.

M. GUTTON :

Je rappelle qu'il faut la majorité absolue. En cas de majorité relative, il y aura un deuxième tour. Un vote à égalité parfaite entraînera une élection au bénéfice de l'âge. En effet, nos textes prévoient que la personne la plus expérimentée est élue.

Mme Rousset évoque la discussion sur le chat qu'il faudrait que nous puissions avoir sur ce texte un peu passé qui désigne un vice-président pour deux collèges. Historiquement, nous avons un collègue unique. Ensuite, les choses se sont scindées. Cela n'a pas évolué dans les textes concernant le conseil d'administration. En l'occurrence, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons décider ici sauf si vous choisissez d'alterner. Cela pourrait être mis en œuvre au niveau local. Je ne sais pas s'il faudrait l'écrire dans le règlement intérieur parce que ce ne serait pas

conforme aux textes. En revanche, cela pourrait se décider d'un commun accord. Sinon, nous pouvons faire remonter cette difficulté au ministère puisque de temps en temps, il faut retoiletter les textes.

Mme la Présidente :

Je trouve que c'est une idée intéressante. Le vote est clos.

M. GUTTON :

Nous pourrions avoir la discussion au moment d'un prochain conseil d'administration ou d'un bureau du conseil d'administration. Ce serait l'occasion de retravailler un peu nos organisations et de faire remonter le cas échéant au ministère des propositions d'évolution. M. Lamotte est présent, donc il l'entend. Nous pourrions agglomérer toute une série de propositions que nous ferions remonter pour une évolution des textes.

- *Election à la vice-présidence (représentant les usagers non économiques et les usagers économiques) du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- ***Mme Catherine Schaepelynck est élue à la majorité (24 voix pour Mme Schaepelynck, 8 voix pour M. Deguet, 1 vote blanc).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 14 mars 2024.

ÉLECTION AUX PRÉSIDENCES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Mesdames et messieurs, nous allons maintenant procéder aux élections des présidents des trois commissions permanentes :

- la commission Budget et Finances, dont la présidente sortante, Mme Godard-Devaujany, est candidate à sa propre succession ;
- la commission des Aides, dont la présidente sortante, Mme Gallien, se représente également ;
- la commission Évaluation de la politique d'intervention, dont la présidente actuelle, Mme Bruny, se représente aussi.

Sauf à ce qu'il y ait des candidatures supplémentaires, pour aller un peu plus vite, je propose que nous votions à main levée pour chacune des trois présidences de commissions permanentes. Je ne vois pas d'autres candidatures.

Commission Budget et Finances

Je mets aux voix la candidature de Mme Godard-Devaujany à la présidence de la première commission permanente Budget et Finances. Qui vote pour ?

- *Election à présidence des commissions permanentes du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Commission Budget et Finances.*
- **Mme Isabelle Godard-Devaujany est élue à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-07 du 14 mars 2024.

Commission des Aides

Mme Gallien se représente également à sa propre succession à la présidence de la commission des aides.

Mme GALLIEN :

Effectivement, je vous propose ma candidature pour agir dans la continuité. J'étais à l'agence de l'eau depuis la fin du 10^e programme, donc j'ai travaillé à l'élaboration du 11^e avec beaucoup d'entre vous. Je suis très attachée à ces instances de l'agence de l'eau, son conseil d'administration et le comité de bassin. J'estime que le parlement de l'eau que représente ce dernier est juste fondamental, d'autant plus depuis les années 60, d'abord parce que la réalité de bassin nous amène à être réunis et à travailler ensemble, mais aussi parce que dans le cadre du réchauffement climatique et de la question du partage de l'eau qui est maintenant au cœur de nos vies, nous devrions essayer de trouver, raisonnablement et dans l'écoute mutuelle, un 12^e programme qui répond à ces enjeux.

Je voulais aussi remercier la qualité de travail des agents de l'agence de l'eau, qu'ils soient au siège ou dans les délégations régionales. Je rappelle juste que notre bassin est le plus vaste de France, avec des enjeux immenses. Je vous propose de continuer dans l'écoute et dans la bonne ambiance, si j'ose dire.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Gallien. Je propose de passer au vote.

- *Election à présidence des commissions permanentes du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Commission des aides.*
- **Mme Cécile Gallien est élue à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-07 du 14 mars 2024.

Commission Évaluation de la politique d'intervention

Mme Bruny est candidate pour poursuivre à la tête de la commission Évaluation.

Mme BRUNY :

Mme la Présidente, chers collègues, vous avez reçu il y a quelques jours un courriel vous annonçant ma candidature à la présidence de la commission Évaluation. Aussi, je ne serai pas longue, je vais juste vous lire quelques mots que j'ai préparés.

Oui, l'évaluation est un sujet qui doit s'approprier par celui qui n'en est pas familier.

Oui, un président de commission ne serait rien sans les services de l'agence. Je veux rendre hommage à tous ceux qui nous accompagnent au quotidien et les remercier chaleureusement.

Enfin, oui, un président de commission doit nécessairement prendre de la distance avec sa casquette militante pour exercer son mandat. C'est ce que je me suis efforcé de faire durant ces trois premières années de présidence. J'espère avoir votre confiance. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la candidature de Mme Bruny. Qui vote pour ?

- *Election à présidence des commissions permanentes du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Commission Évaluation de la politique d'intervention.*
- **Mme Régine Bruny est élue à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-07 du 14 mars 2024.

Merci beaucoup pour ces votes et bienvenue dans cette aventure qui est au cœur d'enjeux de société majeurs. Je m'associe aux remerciements des unes et des autres concernant le travail formidable des agences, de l'agence Loire-Bretagne en particulier, malgré les difficultés.

COMPTE FINANCIER 2023

Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous savons que nous aurons forcément une discussion importante sur la question des mesures agroenvironnementales et climatiques. Je suggère aux différents rapporteurs de faire des interventions assez courtes puisque les débats ont eu largement lieu dans les commissions – les votes ont toujours été très majoritairement positifs sur l'ensemble de dossiers – de façon à ce que nous puissions consacrer le temps nécessaire aux débats tout à l'heure sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

M. Gandrieau a accepté de faire un petit retour sur la commission Budget et Finances qui était présidée hier par Mme Godard Devaujany.

M. GANDRIEAU :

Ce n'est pas toujours une tâche très facile. D'abord, je tiens à indiquer que c'est un plaisir d'être entouré de toutes ces dames puisque j'étais le seul élu homme ce matin. Je suis plus que favorable à la parité.

Il y a un diaporama. Le solde budgétaire était de - 82,5 M€.

Les recettes encaissées s'élèvent à 397 M€, dont une grande part de redevances.

Les crédits de paiement représentent 479 M€, presque 480 M€.

Nous avons quelques moins sur le solde budgétaire dans l'évolution 2022-2023. On était peut-être très bien en 2022, c'est pour cela qu'il y a beaucoup de moins.

Le fonds de roulement est en diminution, tout comme la trésorerie.

Vous avez les chiffres concernant les effectifs, avec une hausse des effectifs. C'est une bonne chose. Je crois que tout le monde s'en félicite.

M. GUTTON :

J'ai deux petites précisions. Il est vrai que ces chiffres très négatifs, quand on parle du solde budgétaire, peuvent inquiéter. Toutefois, nous avons une trésorerie trop élevée. Nous sommes

dans un pilotage fin de la trésorerie, donc c'est plus compliqué pour les services. Cependant, c'est de bien meilleure gestion.

Je le rappelle toujours, l'agence de l'eau n'a pas vocation à thésauriser des financements de redevances. Il faut, au contraire, qu'ils soient mis à disposition des porteurs de projets. C'est ce que nous avons fait et très bien fait. Je remercie les services de l'agence parce que c'est un gros travail ensuite de relance auprès des porteurs de projets pour récupérer les factures. C'est aussi le signe d'une programmation qui a été très élevée en 2023 et qui va l'être encore en 2024. Ainsi, nous sommes dans une gestion plus intéressante de la trésorerie.

Concernant les effectifs, il n'y a pas eu d'augmentation en 2023. Cela a été rappelé hier par Françoise Ossant, nous avons saturé notre plafond d'emploi, ce que nous n'avions pas pu faire en 2022. Par contre, en 2024, nous nous engageons vraiment dans une augmentation. En effet, nous avons pu bénéficier, grâce à l'action du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, de 66 postes pour les agences de l'eau, ce qui va permettre à l'agence Loire-Bretagne d'avoir 12 équivalents temps plein en plus. Nous sommes en cours de recrutement. Cela va grimper. Nous allons nous rapprocher d'ailleurs des 300 équivalents temps plein à la fin de l'année 2024.

M. GANDRIEAU :

La diapositive suivante porte sur le compte financier. Nous aurons, en fin de présentation, une délibération sur ce compte financier. Les faits caractéristiques de l'année 2023 concernent un nouveau financement de l'Etat avec le fonds vert et la fin du plan de relance. Puis, il n'y a pas de dépassement du plafond de redevances à - 5,2 M€. Vous avez le bilan. Je ne vais pas commenter les chiffres. Les créances sont en hausse et les dettes sont en baisse. Le fonds de roulement et la trésorerie sont également en baisse.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

M. MARQUES :

Je vais reprendre mon intervention d'hier sur ce compte financier 2023 qui fait état de la saturation du plafond d'emploi, ce dont je me satisfais. Nous verrons pour 2024, avec une augmentation des équivalents temps plein, donc c'est très bien pour mes collègues. Je rappelle que le fonds vert a perturbé notre activité. Cela s'est mis en œuvre très vite, avec de très nombreux dossiers sur certaines thématiques, donc cela a un peu bousculé notre activité. C'est pourquoi je me suis abstenu hier. En cohérence, je vais également m'abstenir aujourd'hui, sans remettre en cause la qualité du travail de mes collègues des redevances et des finances qui ont établi ce budget.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets au vote le compte financier. Nous allons voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Compte financier 2023.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-08 du 14 mars 2024.

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Point « budget et finances » n°2 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Le budget rectificatif reprend un certain nombre d'éléments, à savoir la gestion de la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable, l'inscription de l'acompte « pollutions diffuses » et l'augmentation des crédits de paiement de l'enveloppe « intervention ».

Puis, des données du compte financier ont été mises à jour, portant sur la gestion du fonds vert et l'augmentation des autorisations d'engagement de l'enveloppe « intervention ».

Vous avez les éléments sur le diaporama. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres. Dans le tableau, vous avez les variations de trésorerie, le compte de résultat prévisionnel, etc.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

M. GUTTON :

L'Inspection des finances avait trouvé que nous faisons beaucoup de budgets rectificatifs. En réalité, nous ne disposons de certaines informations qu'après le vote du budget initial. Cela explique que nous revenions vers vous dès l'approbation du compte financier pour un premier budget rectificatif qui nous permet d'avoir, en ce premier trimestre, l'ensemble des données réelles telles que validées au 31 décembre dernier.

Mme ROUSSET :

Le fait que l'on nous reproche de faire beaucoup de rectificatifs constitue-t-il un problème ? Il me semble que nous en ayons le droit.

M. GUTTON :

Certes, nous en avons tout à fait le droit. On ne modifie pas le budget initial avant la fin de l'année, sinon il faudrait vous réunir quasiment le 31 décembre. Certaines des décisions que vous avez là sont arrivées vraiment après Noël. Par exemple, la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes nous a délégué des crédits sur le fonds vert le 28 décembre. Par ailleurs, certaines choses dépendent du vote de la loi de finances qui est promulguée en toute fin d'année.

Un budget initial est un budget qui se fait sur la base des éléments dont on dispose au moment de son vote. Ensuite, on le modifie pour qu'il soit conforme aux différentes dispositions qui sont prises.

M. DEGUET :

Je voulais juste souligner que nous étions d'autant plus favorables que cela améliore de façon prévisionnelle toutes les prévisions de sortie en termes de déficit, de manque, etc. Cela donne une situation quasiment équilibrée dès les prévisions.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget rectificatif n°1 2024*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-09 du 14 mars 2024.

RÉVISION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE DU 11^e PROGRAMME – ADAPTATION N°23

Point « budget et finances » n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le troisième aspect concerne la révision de la maquette financière du 11^e programme et sa 23^{ème} adaptation.

M. GANDRIEAU :

L'objectif de l'agence étant d'engager au maximum les ressources dont elle bénéficie sur les six années que dure le programme, il convient de reprogrammer sur la dernière année du programme le reliquat des engagements non consommés constaté fin 2023. Il s'agit juste d'un ajustement entre domaines.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

M. GUTTON :

Effectivement, 2024 est la dernière année du 11^e programme, donc nous déplaçons, ligne à ligne, tous les reliquats de l'année 2023. De ce fait, nous n'avons pas besoin, à ce stade, de passer devant le comité de bassin. Ensuite, nous reviendrons vers le comité de bassin parce que nous aurons besoin de redéplacer des financements du domaine 1 vers le domaine 3 et du domaine 2 vers le domaine 3. En réalité, nous avons une très forte programmation sur le domaine 3, donc nous aurons à remobiliser des fonds sur ses lignes.

Nous referons un bilan vers le mois de juin en fonction de l'avancement de la programmation 2024 pour nous ajuster au mieux. Puis, nous reviendrons encore en toute fin d'année pour faire les ajustements pour optimiser la programmation financière de l'établissement. Les montants non consommés de 2023 qui sont reportés en 2024 représentent 19,49 M€. Nous avons une année de programmation très importante en 2023. Nous avions programmé au total 445 M€. En 2024, nous allons encore monter à des niveaux supérieurs.

Mme CROISSET :

Ces 445 M€ ne sont que les crédits de l'agence de l'eau. Au total, cela fait 568 M€, avec les crédits de l'Etat hors plafond.

M. GUTTON :

C'est colossal. Cela va être encore plus élevé en 2024 puisque nous avons les 51 M€ supplémentaires d'autorisation de dépenses sur les crédits de l'agence. En revanche, nous aurons sans doute moins de fonds vert puisqu'Auvergne-Rhône-Alpes gèrera directement la ligne « renaturation » en préfecture de département. Nous aurons sans doute des crédits sur la biodiversité qui seront plus faibles que ceux que nous avons eu à gérer en 2023.

Mme la Présidente :

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Révision de la maquette financière du 11^e programme. Adaptation n°23.
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-10 du 14 mars 2024.

GESTION DU FONDS VERT EN 2024

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je remercie M. Gandrieau d'avoir suppléé Mme Godard-Devaujany. Sur la partie « programme », nous avons plusieurs points à l'ordre du jour qui sont la gestion du fonds vert en 2024, la modification de la fiche AGR_9, la nouvelle convention de mandat, l'élaboration du 12^e programme, le volet « interventions » et la révision des enveloppes à engager MAEC et conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour 2023-2024. Je donne la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

Merci, Mme la Présidente. J'aimerais que nous passions les deux premiers sujets qui vont aller assez vite. Ensuite, nous parlerons directement du plan stratégique National (PSN) avant d'aborder le 12^e programme parce que nous allons avoir des discussions qui seront un peu plus compliquées. J'ai demandé un amendement sur cette partie, donc je souhaiterais que tout le monde soit là pour l'entendre.

Concernant la gestion du fonds vert, il s'agit d'une information sur les deux mesures qui nous concernent, avec la renaturation des villes et villages pour 24 M€ et la stratégie nationale biodiversité 2030 pour 22 M€. Nous voyons que nous avons un taux d'engagement qui est presque à 100 % (99,7 %). Le nombre de dossiers est très important. Vous avez tous les éléments en pages 132 et 133.

Certes, c'est une information mais ces deux dossiers ont représenté beaucoup d'heures de travail pour les agents l'agence. Nous reviendrons au sujet de ces fonds sur 2024. L'exercice avait pour but de vous donner les informations sur ces mesures. Il n'y a donc pas de vote sur cette partie.

MODIFICATION DE LA FICHE AGR_9

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

La modification de l'AGR_9 est relative à l'appel à projets paiements pour services environnementaux (PSE) que nous avons lancé. En fait, nous avons un gros souci sur le label Haie, notamment en termes de délai pour obtenir ce label. Il faut savoir qu'il y a cinq jours de formation à faire. Les animateurs font un travail important sur le sujet.

Ensuite, nous avons les porteurs de projets PSE. Je n'en nommerais qu'un que je connais bien, à savoir le département des Deux-Sèvres qui suit notre PSE sur la Gâtine. Nous avons des délibérations qui sont longues à prendre. Tout cela retarde énormément les sujets.

Nous avons besoin de ces formations pour les agriculteurs sur le terrain. C'était porté à deux ans. Nous proposons de le porter à quatre ans pour nous assurer que ce soit fait comme il faut et que les choses soient bien calées avec les agriculteurs sur le terrain. Il y a eu un petit débat sur le sujet. Or, nous sommes juste sur une prolongation de délai qui peut s'entendre par rapport à la conséquence de tout cela.

Nous avons eu 4 abstentions et 1 vote contre sur le sujet. Le CA doit donner son avis sur la délibération pages 138 et 139.

Mme la Présidente :

J'ouvre le débat. Je pense que donner un peu de temps au temps ne veut pas dire ne rien faire. Donner un peu de temps au temps et de la souplesse, c'est bien pour maximiser l'engagement des

agriculteurs. Pour la région Centre-Val de Loire, j'ai signé hier l'appel à projets pour le programme Haie qui va mobiliser plus de 100 M€ au niveau national, à la fois pour créer et entretenir les haies. C'est vraiment très important pour la biodiversité. Je cède la parole à M. Deguet.

M. DEGUET :

C'est moi qui ai voté contre. Le souci était très clair, cela a été de dire que sur un PSE de cinq ans, si l'on met une échéance de début de réalisation à quatre ans, cela commence à devenir pas très sérieux. Néanmoins, je change mon point de vue parce que nous avons eu une discussion lors de la commission. Les commissions servent à cela. Il ressort que finalement, il y avait auparavant une labellisation au bout de deux ans. Puis, après la labellisation, il y avait encore deux ans de mise en œuvre, ce qui fait qu'on était grosso modo à quatre ans. La formulation telle qu'elle est indiquée ici, qui dit qu'il faut que le plan de gestion durable des haies (PGDH) soit mis en œuvre à quatre ans, reprend donc l'addition de ces deux délais, ce qui me paraît correct.

Cependant, je souhaiterais que soit rajouté « quelle que soit la date de la labellisation », c'est-à-dire qu'il soit bien clair que c'est quatre ans et que même si la labellisation est à quatre ans, cela reste toujours à quatre ans. En fait, la labellisation suppose que l'on parte ensuite sur deux ans. C'était très clair dans la discussion. Néanmoins, je préférerais qu'il soit indiqué : quelle que soit la date de labellisation.

Toutefois, je n'en ferai pas un drame. S'il n'y a pas cette précision, je m'abstiendrai. Sinon, je voterai pour.

M. ALBERT :

Dans les faits, ce sera ainsi. Je pense que la délibération est telle que nous en avons discutée en commission Programme. Je ne sais pas s'il faut rajouter quelque terme que ce soit. Je n'ai pas d'a priori là-dessus.

Mme la Présidente :

Je pense que cela a été voté ainsi. Vous vous êtes expliqué. Vous avez compris l'enjeu, donc je propose que l'on soumette au vote la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modification de la fiche action AGR_9 relative aux paiements pour services environnementaux. Proposition d'adaptation des modalités sur le label Haie.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-11 du 14 mars 2024.

NOUVELLE CONVENTION DE MANDAT

Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Il s'agit de la nouvelle convention de mandat pour réduire les consommations d'eau dans le cadre d'opérations collectives. Cette nouvelle convention est proposée pour permettre, dans le cadre d'appels à projets de sobriété, d'accompagner les opérateurs collectifs par des équipements de particuliers. Entre autres, des récupérateurs d'eau de pluie sont mis en œuvre. Ils sont sous mandat. Une demande a été faite en commission des Aides mais celle-ci a été reportée en attente de cette décision.

La commission a émis un vote à l'unanimité. La délibération se trouve à la page 145.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des interventions ? La parole est à Mme Bruny.

Mme BRUNY :

Nous avons eu beaucoup de débats sur ce dossier parce que deux collectivités, à savoir Angers Loire Métropole et la CARENE, avaient des dossiers liés à cette convention mais qui étaient hors des dates de l'appel à projets. Cette convention faisait partie du dossier. En séance de la commission des Aides, nous avons demandé à ce que les règles soient les mêmes pour tout le monde, donc les dossiers d'ALM et de la CARENE ont été retirés. En tout cas, c'est ce que j'en ai retenu. Cela m'étonnerait que je me sois trompée. La convention, c'est autre chose. Nous étions d'accord sur la convention mais sur les deux aides, nous avons demandé à ce que ces deux dossiers soient remis dans le pot commun.

Mme GALLIEN :

Nous avons décidé que ces deux collectivités – et c'est bien ce qu'elles veulent faire – soient mises dans l'instruction classique. Il est vrai que ce qui a retardé le passage en commission des aides, c'est cette convention. Elles ont choisi ce type de convention que nous laissons au conseil d'administration le soin de voter ou pas. Nous pensions que cela passerait. Nous avons indiqué en commission des Aides que ces deux collectivités prendront leur tour en même temps que les autres. Certes, cela retarde un peu mais c'est le choix qui a été fait par la commission des Aides.

Mme la Présidente :

Cela me paraît juste. Il faut la convention, donc s'il n'y a pas d'autres points de débat, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adoption du modèle de convention de mandat pour réduire les consommations d'eau dans le cadre d'opérations collectives.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-12 du 14 mars 2024.

RÉVISION DES ENVELOPPES MAXIMALES À ENGAGER 2023-2024 CAB ET MAEC

Point « programme » n°5 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Nous poursuivons avec le PSN et les mesures agroenvironnementales 2023-2024. Je voudrais d'abord saluer le travail des agents sur ce sujet. Cela a demandé beaucoup de temps à chacun, jusqu'à tard hier soir et ce matin encore de bonne heure, pour essayer de trouver la meilleure solution que l'on peut avoir et surtout que notre agence puisse faire fonctionner tous les paramètres pour qu'elle arrive au moins à financer un ensemble de projets dans son 12^e programme.

Je salue aussi, Mme la Présidente, le retrait de la délibération, qui mérite de poser le problème pour l'agence Loire-Bretagne, lors de notre dernier conseil d'administration. Les évolutions apportées par le ministre de l'Agriculture ne règlent pas le problème de fond. Il faudra encore que nous travaillions sur le sujet. Néanmoins, cela permet, dans une moindre mesure, de financer le programme Ecophyto et les matériels. C'était aussi une problématique que nous voulions soumettre dans la dernière délibération qui vous était présentée.

Aujourd'hui, il vous est proposé que la maquette 2024 que vous aviez lors du dernier conseil d'administration soit modifiée de 10 M€ parce que le ministère de l'Agriculture a proposé de prendre 10 M€ sur les fonds européens (6 M€ en Bretagne, 2 M€ en Pays de la Loire et 2 M€ en Nouvelle-Aquitaine) sur 2024. Ils nous proposent de remettre ces fonds en 2025.

Je disais un peu en aparté que c'était presque un prêt à taux zéro que nous faisait l'Etat. Néanmoins, cela nous fait passer cette année 2024. Une proposition de délibération est remise sur table. J'avais demandé un amendement. Nous avons échangé avec plusieurs membres de cette instance. J'ai fait moi-même une proposition. Nous en avons reparlé avec les services de l'Etat. Il vous est proposé de modifier l'article 7 tel que vous l'avez dans le document de séance.

Il était proposé de poursuivre les échanges avec le ministère concernant le financement du plan Eau gouvernemental à la suite de la suspension de l'augmentation de la redevance « pollutions diffuses ». Je trouvais que cet aspect était trop ciblé parmi les problématiques de l'agence. Je pense que ce n'est pas qu'un problème de recettes de redevances, c'est aussi un problème de dépenses que nous avons au niveau de l'agence.

Nous représentons 30 % du territoire. Chaque fois que l'on parle d'aides agricoles, nous sommes automatiquement impactés de 30 %, donc il nous faut trouver des solutions. Les solutions peuvent être sur les recettes ou sur les dépenses. D'autres points ont été soulevés également. Tous les points ne feront probablement pas partie de la discussion avec le ministère. Il y a peut-être des choses que le ministère souhaitera écarter. Néanmoins, nous aurions posé sur la table tous les éléments qui permettent d'avancer et de faire des propositions.

C'est la raison pour laquelle sur cette délibération, je vous propose de mettre « demande la poursuite des échanges dès les prochaines semaines, dans un calendrier compatible avec l'élaboration du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. Lors de ces échanges, toutes les pistes d'amélioration devront être étudiées en matière de recettes (trajectoire d'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses, taxe sur l'artificialisation des sols, péréquation de la contribution EDF au niveau national, péréquation entre agences de l'eau, contribution OFB au financement des mesures agricoles du plan Eau, etc.) ».

En effet, en l'absence de ressources financières suffisantes, l'agence de l'eau ne pourra pas prendre en charge au 12^e programme l'augmentation des financements prévus dans le plan Eau en faveur des MAEC et PSE.

C'est la proposition de rajout à la délibération.

Mme la Présidente :

Je me suis engagée à travailler avec M. Choumert, M. Brulé, Mme Jorissen et les cabinets dès les prochains jours pour regarder l'ensemble des pistes possibles pour arriver à trouver une solution structurelle et pérenne.

Il y a un mois, nous avons retiré la délibération parce qu'elle était facteur de trouble et de tension. Nous avons trouvé une solution immédiate mais qui n'épuise pas le sujet. Il faut donc s'en préoccuper. Nous avons eu, avec les équipes de l'agence et M. Gutton, que je remercie aussi, mais également avec M. Albert et M. Burlot plusieurs échanges avec les cabinets. Je trouve que les deux ministres en charge sont conscients du problème. En tout cas, il y a quelque chose qui s'est incrémenté dans leur compréhension des spécificités du bassin Loire-Bretagne. Ensuite, on va voir les choses de manière plus technique et politique. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à M. Noyau.

M. NOYAU :

Effectivement, les 10 M€ d'avance Feader nous permettent de passer les années 2023 et 2024. Cependant, il reste un problème de financement pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous avons un grand territoire agricole. Même si nous augmentions énormément les redevances, nous n'arriverions jamais à subvenir à l'enjeu de territoire de notre agence.

C'est le moment de continuer à appuyer. Ce courrier permet de le faire pour 2025, 2026 et 2027 pour l'avenir de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Par rapport à l'enjeu et au peu de financements et de budgets que nous avons en proportion, c'est le moment d'enfoncer le clou sur tout ce qui est cité dedans, y compris sur la partie retour OFB et la péréquation EDF où il y a un élément

d'injustice en lien avec une mauvaise répartition. En fait, nous sommes la seule agence qui est pénalisée.

M. DEGUET :

Je vais m'exprimer brièvement sur le texte qui nous est soumis et faire une explication de vote en même temps.

Concernant l'explication de vote, très clairement, je trouve qu'il y a des expressions qui cachent ou qui habillent la réalité de telle façon qu'elle se présente bien. Dire par exemple que le ministère a accepté de décaler 10 M€ sur l'année suivante, c'est oublier que la demande initiale du ministère était précisément de prendre je ne sais combien de millions d'euros des années suivantes pour les remettre sur cette année-là, avec cette demande de prendre 90 % des MAEC dès la première année. C'est gentil de dire qu'on a redescendu 10 M€ mais il faudrait peut-être dire que cela vient compenser les 70 M€ qu'on a mis dans l'autre sens. Ce sont des cadeaux qui ne coûtent pas cher.

En plus, cette remise de 10 M€ a même eu comme effet de nous conduire à en dépenser immédiatement 5 M€ ou 6 M€. C'est une somme que nous avons prévu de ne pas dépenser. Je ne dis pas que c'était bien de ne pas dépenser mais une somme que nous avons prévu de ne pas dépenser va être dépensée cette année. En gros, cette année, nous allons dépenser 10 M€ de moins qui sont reportés sur l'année prochaine, et en contrepartie, nous allons probablement dépenser 6 M€ ou 7 M€. Le solde final de la négociation fait que nous dépenserons 6 M€ ou 7 M€ en plus.

Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Autrement, on se satisfait un peu facilement de mesures qui sont comme du mercurochrome sur le bobo. Ce ne sont pas des traitements sur le fond.

Tel que c'est présenté, nous ne pouvons pas voter pour sur cette décision – je l'ai dit de façon très claire hier –, sauf à nous masquer les yeux. On s'accorde des satisfactions pour dire qu'on avait dit qu'on n'était pas content. On dit qu'on n'est toujours pas content mais on accepte quand même un peu. Or, ce n'est pas vrai. Tout le monde sait que c'est une situation qui est intenable et qui tient intégralement au fait que le gouvernement a pris l'habitude de taper dans la caisse des agences de l'eau comme une tirelire.

Par ailleurs, nous avons eu un plan Eau qui était financé avec un financement calibré et prévu, avec une bêtise sur EDF mais j'y reviendrai tout à l'heure. En tout cas, il n'a pas été financé parce qu'une partie du gouvernement a détruit le financement qui avait été fait intégralement. De ce point de vue là, la question de la pollution diffuse devra forcément être remise. Je remercie M. Albert de l'avoir indiqué comme étant une des premières conditions sur lesquelles il faut travailler mais en tout cas, ce ne sera pas fait.

Nous pourrions être amenés à voter contre. Néanmoins, j'ai dit que nous ne voterions pas contre parce que tout ce pataqués qui s'est fait a plongé toute une série d'agriculteurs, y compris des agriculteurs qui ont des comportements plutôt vertueux... Nous avons cité le fait qu'un certain nombre d'agriculteurs, qui vont perdre des subventions sur le maintien en agriculture biologique, se sont reportés sur le système élevage. Il y a une vraie détresse qu'il est nécessaire de prendre en compte. Nous ne voterons pas contre parce que nous ne nous opposerons pas à ce que cela se fasse. Néanmoins, il faut reconnaître que nous avons été mis dans une seringue dans laquelle tout le monde trinque. C'est vrai pour les agriculteurs en question mais c'est vrai aussi pour l'agence de l'eau et pour son devenir. Ce sera donc un vote d'abstention.

Cela étant, je dirais un mot seulement concernant ce qui a été rajouté. Je ne vais pas demander de modification. Je veux juste signaler qu'en parlant de contribution d'EDF, on donne l'impression que tout d'un coup, c'est une espèce de discussion, on met tout le monde autour de la table et EDF donne. Or, ce n'est pas exactement ainsi que cela marche. Il y a des redevances. Celles-ci obéissent à des logiques. On l'a pensé comme : on va piquer un peu de fric à EDF alors combien on peut leur prendre, etc. On habille les choses. Cela donne des choses totalement incohérentes puisqu'on a fait tout taper sur une seule des redevances que payait EDF, en omettant de rappeler que comme ce sont les agences qui fixent les taux localement, rien ne les empêche d'augmenter la taxe que paie EDF quand ce n'est pas sur le réchauffement avec rejet.

Tout cela est mal agencé. Il est absolument clair que cela correspond aussi à une incompréhension sur la façon dont fonctionnent les finances des agences. Je veux bien qu'on laisse « péréquation de la contribution d'EDF » mais c'est aussi en prévision de la façon dont on

fait évoluer les deux redevances dont EDF est redevable. La différence chez nous, ça s'habille. Ce n'est pas un truc « je donne tant », etc. C'est habillé par le fait que c'est une redevance particulière qui a été mise en avant.

Cela ne m'ennuie pas mais je voulais le souligner. On a trop l'impression que c'est : « Je te donne ça, etc. ». C'est mieux quand ce sont des principes.

M. COMBEMOREL :

Je remercie M. Deguet de se soucier de la contribution d'EDF et de la formulation la plus adéquate mais j'y reviendrai tout à l'heure. Je voudrais simplement exprimer un propos au nom de l'ensemble des acteurs économiques relevant du secteur industriel.

Je vais redire ce que j'avais dit hier en commission Programme. Pour nous, il n'est pas question de bloquer la situation d'urgence dans laquelle nous sommes. Il n'est pas question non plus d'entraver le versement des aides prévues. Nous sommes dans une situation d'urgence. Là-dessus, nous ne sommes pas en opposition. Le vote des industriels se traduira donc par une abstention, une abstention constructive pour cette partie, puis vigilante pour la suite.

Nous nous faisons l'écho, Mme Schaepelynck et moi, de l'extrême inquiétude de nombre d'acteurs industriels. La situation de l'industrie est très hétérogène, comme dans l'agriculture d'ailleurs. Après des chocs économiques liés au prix des matières et à la crise de l'énergie, et se profilant des hausses de redevances qui sont aujourd'hui avec un énorme point d'interrogation, il y a des entreprises dans certains secteurs qui sont vraiment dans des inquiétudes noires.

L'intégration dans la délibération de l'article 7, tel qu'amendé par M. Albert ce matin, va dans le bon sens. Notre mandat, c'est cette abstention qui ne bloque rien et qui appelle à la plus extrême des vigilances pour la suite qui est le plan Eau. C'est comme les MAEC et les CAB, tout le monde est d'accord. Je pense que tout cela va dans le bon sens. Le plan Eau, tout le monde l'appelle de ses vœux. C'est une initiative historique à l'échelle de l'histoire de l'eau et des enjeux du réchauffement climatique en France. Simplement, il va falloir sérieusement définir les modalités de financement et de construction de cette affaire-là. Aujourd'hui, nous ne sommes même pas au milieu du gué. Il y a beaucoup d'eau à traverser dans la rivière.

Nous savons que cela se discute au plan national. Néanmoins, ce qui est proposé et ce que vous nous dites de votre perception de l'attitude et du degré de compréhension des ministres sont encourageants. D'autres ministères interviennent aussi dans cette affaire dès qu'on parle de financement.

Tout cela, c'est vraiment pour rappeler la réalité économique d'une partie du secteur industriel, dont on ne peut pas faire l'économie et qui se retrouve dans une position non bloquante et de vigilance pour la suite.

Cela étant, je ferais un petit zoom pour reprendre ce que j'ai dit hier en commission Programme. J'ai l'impression de rabâcher, donc je vais peut-être fatiguer à la fin mais je pense qu'il faut le mentionner explicitement : c'est la contribution d'EDF au plan Eau. C'est là que le problème se situe. C'est à partir de là. Jusque-là, tout allait bien. La contribution d'EDF au financement des agences de l'eau était, pour la partie des centrales thermiques nucléaires, de 40 M€ en France, dont 20 M€ pour notre seul bassin. Ce n'était pas si mal puisque cela correspond à la moitié de la pression sur l'environnement, c'est-à-dire que la consommation nette d'eau de notre bassin – c'est souvent oublié – représente la moitié des consommations d'eau. Que ce soit rétribué à hauteur de la moitié des redevances relevant de ce périmètre, c'est compréhensible, quoiqu'on puisse discuter de la hauteur du chiffre.

Par contre, la mécanique infernale qui a été enclenchée en allant chercher des sous sur les centrales à cycle ouvert, lesquelles n'ont aucun impact sur la ressource en eau puisqu'elles rejettent l'intégralité de l'eau prélevée, introduit une situation de déséquilibre où le bassin qui consomme le plus d'eau, pour notre périmètre industriel, sera quasiment celui qui n'en recevra pas ou le moins. On va passer de 20 à 21 sur un total de 140 au lieu de 20 sur 40. « Y'a comme un défaut », comme le disait Fernand Raynaud.

Vous parlez de solutions structurelles. Cela en fait partie. Nous le disions hier soir, il ne faut pas partir battu. La position du groupe EDF est de considérer que cette clé de répartition n'est pas de notre fait mais qu'on peut la travailler. Il faut donc agir aux deux niveaux. Le chèque est national. Il faut remonter l'expression des acteurs locaux que nous sommes tous, moi en premier lieu mais

pas seulement. Si je suis tout seul, c'est compliqué. J'ai bien compris que je pouvais compter sur le soutien de l'ensemble des acteurs. Ce n'est pas seulement pour aller chercher des sous. C'est à la fois le bon sens dans la péréquation mais c'est aussi le bon sens environnemental.

Je ne veux pas être trop long sur le seul cas d'EDF. Je devais porter aussi une position transversale. Quand on parle de 150 M€ qui sont récupérables via la taxe hypothétique sur le ZAN, nous sommes sur des ordres de grandeur comparables sur le plan national. Cela vaut le coup de batailler là-dessus. Le fait de le mentionner dans l'amendement nous va très bien. Il n'y a pas de problème de ce point de vue là.

Mme la Présidente :

Je partage totalement. C'est une question qu'il faut reposer. Je vais, tout à l'heure, rendre compte de nos échanges aux deux cabinets. Dans la recherche d'une solution pérenne et structurelle, tout doit être mis sur la table. Il ne faut pas être dans une espèce d'autocensure préalable au motif que la loi a décidé quelque chose, etc.

M. LAMOTTE :

Je veux apporter une précision concernant la recherche de financements au niveau national pour cofinancer l'effort du plan Eau. Ce qui avait été discuté avec les présidents de comités de bassin, c'est que l'effort de financement des 475 M€ par an soit partagé entre les décisions du ressort national et les décisions du ressort des comités de bassin, avec un équilibre qui devait être de 40-60. Pour atteindre les 40 %, une partie était recherchée sur la redevance « prélèvement », dont les 100 M€ EDF, une contribution additionnelle des industriels qui était de 20 M€, puis les contributions agricoles sur lesquelles je ne reviens pas, avec ensuite un complément qui était recherché sur la redevance zéro artificialisation nette (ZAN) biodiversité, qui est un sujet que le ministre souhaite porter à nouveau pour le PLF 2025.

Concernant le prélèvement à EDF, pour répondre à M. Combémoré, ce qui a présidé au choix du partage de l'effort entre circuits ouverts et circuits fermés, c'était le fait de limiter la contribution qui était demandée aux usagers industriels. On rentre un peu dans la technique mais quand on regarde comment est construite la redevance de prélèvement, on appelle différentes catégories d'usagers. On appelle les collectivités au titre des prélèvements pour l'eau potable. On a donc fixé un plancher de prélèvement mais comme les taux sont déjà supérieurs, cela ne produit pas d'effets supplémentaires en termes de rendement.

Ensuite, il y a une deuxième catégorie d'usagers qui sont les autres usagers économiques. On y retrouve ceux qui prélèvent de l'eau et qui ne la rejettent pas dans le milieu. Cela concerne la majorité des industriels mais aussi les circuits fermés. Comme le gouvernement ne voulait pas alourdir la pression fiscale sur les industriels en général, il a été fait le choix de limiter le relèvement des planchers sur les usagers économiques.

En effet, pour avoir un quantum de 100 M€ sur les énergéticiens, cela nécessitait d'aller chercher la catégorie qui correspond au prélèvement qui sert au refroidissement et qui est rejeté dans le milieu, ce qui n'était pas complètement incohérent, comme l'a indiqué M. Combémoré. Effectivement, il y a déjà une part de la redevance « pollutions non domestiques » qui taxe la pollution thermique mais qui est sur des quantums très limités. Nous voyons bien qu'avec le réchauffement climatique, le réchauffement des eaux est une pollution à part entière qui peut appeler une contribution supplémentaire.

C'est simplement pour vous donner cet éclairage sur ce qui a présidé à la fixation du curseur entre circuits ouverts et circuits fermés.

Mme la Présidente :

C'est intéressant. Je m'autoriserais néanmoins, en tant que préfète, à réévoquer la question, quitte à ce que l'on me dise non. Il y a peut-être des angles morts. Nous comprenons bien le critère que vous évoquez en termes de discrimination pour expliquer que tous les industriels ne soient pas embarqués. Toutefois, il y a peut-être eu, au moment où cela a été décidé, des angles morts dans la réflexion sur l'impact sur les agences. En tout cas, je porterai la proposition.

M. DEGUET :

Je comprends complètement ce que dit M. Lamotte et j'étais arrivé à peu près à la même réflexion. Effectivement, cette taxe sur les circuits fermés impacte d'autres gens qu'EDF même si dans notre région, c'est 20 % seulement et 80 % EDF grosso modo. Dès l'instant où l'on intervient sur la redevance et que l'on ne distingue pas suivant les clients, ce qui est un peu normal, cela aura des effets.

Je voulais juste souligner, parce que j'entends toutes les inquiétudes, qu'une augmentation d'environ 80 M€ sur un budget qui est à 365 M€, c'est une augmentation de 22 %. L'idée qu'il pourrait y avoir des secteurs qui échapperaient complètement à une augmentation d'environ 22 %, c'est une idée qui n'existe pas. Sinon, il ne fallait pas voter la hausse du plafond et le maintien des ratios. Ces deux votes signifient a minima cela, c'est-à-dire que tout le monde va tourner autour de 22 %. Si l'on découvre maintenant que cela va être trop cher parce que cela fait au moins 22 %, cela signifie qu'on est en train de retomber dans le penchant habituel qui est de finir sur le seul secteur dans lequel il y a une très grosse assiette et cela retombera sur les redevances domestiques. Là, sérieusement, ce n'est pas possible.

Nous accepterons, au niveau des redevances domestiques, une augmentation d'environ 22 % parce que nous prendrons notre part mais nous ne prendrons pas plus. Il faut que les choses soient claires. Sinon, ce n'est pas la peine que les gens votent les hausses, etc. Dès qu'il y a un secteur qui trouve, d'une façon ou d'une autre, le moyen de s'exonérer de l'augmentation, ce sont les autres qui trinquent. Les secteurs qui ne veulent pas augmenter mais qui ont quand même voté tout ce qu'on a dit auparavant, il y a une part de responsabilité qui doit être posée.

Mme la Présidente :

Il y a une délibération qui a décidé 75-25 et je pense que tout le monde doit contribuer dans un effort juste et proportionnel.

Mme ROUSSET :

Puisque nous sommes à faire remonter les sujets, j'en profite également puisque tout le monde est présent, y compris les représentants des ministères. Je me préoccupe déjà à l'avance de la façon dont le financement par le ZAN arrivera vers nous. Je ne voudrais pas que ce financement soit une taxe spécifique aux territoires ruraux encore une fois. Je rappelle qu'on est plutôt sur une dynamique à se dire que les bassins en bon état écologique, on les aidera moins ou pas parce qu'ils sont en bon état, donc ils ne bénéficieraient pas de notre soutien. Par ailleurs, ils risquent de se retrouver contributeurs nets de ces trucs-là, ce qui serait quand même dommage. Il faut que nous puissions rester dynamiques, nous agence de l'eau, sur les territoires en bon état mais aussi être vigilants à ce que le financement par le ZAN ne soit pas une façon de taxer les territoires ruraux.

Mme la Présidente :

Je ne vais pas parler à la place du ministre mais ce qu'il a expliqué aux présidents des comités de bassin dans une visioconférence lundi, c'est que cette taxe – qu'il ne faut pas appeler ZAN mais « artificialisation », ce qui serait plus juste – est une taxe favorable à la biodiversité, au maintien des terres agricoles et à la protection de l'eau. En effet, l'artificialisation agit sur le cycle de l'eau, réduit les terres agricoles et affecte la biodiversité, et ce, de manière proportionnelle.

Par contre, l'idée est que lorsqu'il y a un changement d'affectation d'une terre pour qu'elle devienne constructible et qu'il y ait des plus-values, c'est là où le ministre a précisé qu'il peut y avoir un principe de proportionnalité parce que tout ne se vaut pas. Si vous faites une bascule de dix, ce n'est pas la même chose que si vous faites une bascule de deux. Je pense que le rural peut être concerné mais l'urbain aussi.

Nous avons tous comme objectif, quand on construit, d'arrêter de penser « étalement » ou « horizontal ». Il faut arriver à reconstruire de la ville sur la ville, du village sur le village. Je le dis pour ma région Centre-Val de Loire, nous avons 10 % de vacance, en particulier dans le rural. Les élus ruraux qui disent : « vous m'assassinez parce que je ne peux plus faire mon lotissement », il faut les accompagner, y compris financièrement de manière très sérieuse, sur la reconquête de la vacance et sur la reconquête des friches. Il y a un rapport qui parle de 11.000 friches

commerciales, industrielles et de logements en France. Il y a du grain à moudre. Ce n'est pas la fin du rural, c'est le réenchancement du rural.

M. GUTTON :

Il faut aussi que le rural participe dans un système de mutualisation. Le système fonctionne si chacun participe. Nous savons bien que dans les retours financiers des agences de l'eau, il y a un retour plus fort sur le rural puisque nous majorons nos aides. Le coût par habitant est plus élevé, donc il est légitime que l'agence participe plus. Nous avons proposé hier, sur le volet « solutions fondées sur la nature », de participer plus en milieu rural. Le retour peut être plus élevé.

M. ALBERT :

Je voudrais revenir sur plusieurs choses. Mon premier point s'adresse à M. Lamotte. Je veux bien que l'Etat nous dise : « On s'inquiétait parce qu'on allait taxer plus l'industrie si l'on faisait autrement ». A un moment donné, il faut être imaginatif. Nous en parlions avec M. Choumert tout à l'heure : n'y a-t-il pas une taxation différente à faire et à rebattre les cartes au niveau national ? Je veux bousculer un gros bloc de granite. Or, tout seul, je n'y arriverai pas. J'ai besoin que nous soyons plusieurs pour cela.

Il faut en prendre conscience. Il faut essayer d'avancer au niveau national sur ce sujet. Nous ne pourrions pas nous en écarter. C'est le premier point. J'espère que l'Etat et les ministères vont entendre cela.

Mon deuxième point portera sur ce que disait Mme Rousset. Pour moi, si l'on a une part « taxe d'aménagement » qui vient aux agences, la part sera beaucoup plus grosse sur les zones urbaines que sur les zones rurales. Quand on a les plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui se mettent partout, on est sûr que de toute façon, l'extension va se faire plus sur le monde urbain que sur le monde rural. Je pense que la taxation sera bien plus forte.

Le troisième point que je voulais soulever se rapporte à ce que disait M. Deguet. A un moment donné, on nous apporte 10 M€ sur 2024 et l'on va en mettre 5 ou 6 sur la partie Ecophyto et matériel. Même si l'on n'avait pas eu les 10 M€, on n'aurait pas mis les 5 M€ - 6 M€ parce que cela faisait partie d'un blocage de la délibération de beaucoup de collectivités, notamment sur les bassins versants, qui s'inquiétaient de cette suppression. Je ne veux donc pas que l'on compare les 10 M€ même si je trouve que ce n'est qu'un prêt à taux zéro. Je pense que l'on aurait fait en sorte de bousculer M. le Directeur de l'agence pour pouvoir mettre ces 5 à 6 M€.

Par contre, comme le disait Mme la Présidente, nous avons au moins une prise de conscience des deux ministères aujourd'hui. Je l'ai ressenti moi-même dans la discussion que nous avons pu avoir. Maintenant, cette prise de conscience, il faut qu'elle aille plus loin. C'est ce qu'il faut absolument amender dans cette délibération pour que dans les mois à venir, nous soyons tous unis avec le président du comité de bassin, avec chacun des collègues, que ce soit EDF avec M. Combémoré ou l'agriculture avec M. Noyau, que ce soit le monde associatif ou les usagers avec M. Deguet et d'autres, que nous y soyons vraiment tous sur cette partie-là.

Je vous invite donc à voter cette délibération. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut absolument apporter des fonds aux agriculteurs aujourd'hui et que nous sommes pris par un calendrier. Il y a vraiment une détresse, notamment du monde de l'élevage, sur tous les territoires. Pour moi, il faut absolument voter cette délibération. Je ne vois pas aujourd'hui comment nous pourrions faire autrement sans prendre le risque de mettre le feu partout dans les territoires de campagne.

Encore une fois, j'insiste auprès de M. Lamotte pour lui demander de faire parvenir au niveau des ministères, au niveau de l'Etat, nos dires sur tout cela et sur le fait que Loire-Bretagne est quand même pénalisée vis-à-vis des autres agences.

M. GANDRIEAU :

Je pense que cette délibération est importante. Il faut absolument que nous avancions. Nous sommes attendus. J'ai entendu plusieurs éléments. Vus de l'extérieur, nous pourrions passer pour des gens qui ne veulent pas aider les MAEC alors que c'est vraiment le contraire. Il faut y aller. Il faut la voter. 10 M€, ce n'est pas beaucoup mais c'est déjà cela. J'ai entendu qu'au niveau du

budget « agence », c'était soutenable. Je fais confiance au directeur dans ses propos. Nous avons vu les budgets. Nous sommes capables de le faire, donc allons-y.

Ma crainte est simple. Elle est que même si vous dites tous que les ministres ont bien pris conscience, entre 2025 et 2027, il va y avoir des problèmes. Il faut une trentaine de millions en plus pour les MAEC, à condition qu'on ne nous en donne pas plus à payer. Cela est une inquiétude. Nous sentons bien que ce n'est pas garanti. Il y a le plan Eau à mettre en place. Nous souhaitons tous que l'on avance sur ces dossiers. Je suis plus craintif pour l'avenir. Nous avons besoin qu'ils prennent plus que conscience, c'est-à-dire qu'il y ait des solutions financières qui arrivent. Je sais que cela arrivera mais attention, il ne faut pas attendre le prochain clash qui va venir très vite par l'augmentation des redevances. Il faut absolument que nous ayons une longueur d'avance sur les réponses. Il faut que les ministères en prennent conscience.

J'ai des doutes parfois quand je vois le ministère de l'Economie qui dit qu'il faut faire des économies. Figurez-vous que nous allons fêter le 50^{ème} anniversaire du déficit budgétaire français. Cela met tout le monde au même niveau parce qu'il y a eu plusieurs présidents qui étaient de différents partis. C'est le 50^{ème} anniversaire du déficit budgétaire de l'Etat. C'est quelque chose qui n'est pas concevable chez nous. J'ai peur un peu de cela, donc attention ! M. Albert, vous savez très bien qu'il peut y avoir des réactions très violentes de certains que vous ne pourrez pas maîtriser, Mme Schaepelynck non plus parce qu'on va amener des hausses très fortes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur des usages économiques et autres industriels. Je ne voudrais pas que nous tombions là-dedans. Cela peut aller très vite. Des réactions peuvent être épidermiques. Dans le contexte de détresse agricole que nous avons vécu, tout le monde a pris conscience que certains ne gagnaient pas leur vie alors qu'il y a longtemps que nous, on le sait. Au niveau national, il y a une prise de conscience, peut-être pas des élus mais au moins de tout le public.

Attention, il faut des réponses rapides. Nous nous serrons tous les coudes. Nous y allons ensemble. Néanmoins, il faut que nous soyons entendus. Je sais que nous avons des arguments. J'ai confiance en vous. J'ai confiance aux ministères. Il ne faudra pas lâcher.

Aujourd'hui, votons la délibération tous ensemble. Je ne comprends pas que vous vouliez vous abstenir. Voter cette délibération est important. Il ne faut pas mélanger les choses. 2024, c'est aujourd'hui, donc allons-y. 2025-2027, c'est autre chose.

Mme la Présidente :

Je pense également qu'il faut voter parce que la campagne Politique agricole commune (PAC) commence le 1^{er} avril. Les Draaf ont besoin d'avoir de la visibilité pour commencer à engager. Effectivement, cela a été évoqué, ces mesures MAEC-CAB vont dans le bon sens.

Quand vous dites que la prise de conscience, c'est bien mais que cela ne suffit pas, c'est vrai. Un décideur politique qui n'a même pas conscience d'un problème, il y a peu de chance que nous arrivions à trouver les solutions avec lui.

Je ne vais pas vous proposer un convoi de l'agence en vélo pour Paris, quoique nous puissions le faire si vous le voulez. Nous pouvons y aller ensemble. En tout cas, vous pouvez compter sur moi.

Mme BERNARD :

Bonjour à toutes et à tous. Je m'excuse de mon retard. J'étais au conseil d'administration de l'Agence de services et de paiement (ASP) pour une prise de parole au titre des Régions.

Concernant la délibération, je pense qu'il faut la voter pour plusieurs raisons et avec une condition. Première raison, le monde agricole a besoin de cette visibilité en matière d'enveloppe budgétaire. Il y a une grosse attente concernant les MAEC d'une façon générale. Apparemment, l'instruction des Directions Départementales des Territoires (DDT) commencerait. Nous ne pouvons pas toujours reporter parce que nous allons pénaliser, au bout du bout, les agriculteurs.

Puis, il y a une condition que nous demandons, mais qui concerne aussi les membres du conseil d'administration de l'agence, c'est qu'il faut absolument que nous profitions de l'année 2024 pour continuer les discussions avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique. A mon avis, il faut prendre le dossier très vite. Il ne faut pas attendre. Il faut le prendre bien avant l'été.

Effectivement, des choses sont en train de se discuter. Je pense sincèrement qu'il ne faut pas lâcher le morceau. Il faut que nous allions, unis au nom de l'agence, chercher cette contrepartie concernant le comité de bassin et que nous y voyions plus clair pour la gestion des MAEC 2025-2027.

J'aurais aimé que nous ayons une visibilité 2023-2027 mais avec le temps imparti, ce n'était pas possible. Déjà, je trouve que le ministère de l'Agriculture, en acceptant une visioconférence et en nous proposant une solution, a été responsable. En l'occurrence, c'est bien le ministère de l'Agriculture qui a répondu pour gérer 2023-2024. Par contre, pour 2025-2027, il faut absolument que main dans la main, avec Mme la Préfète mais aussi les membres du conseil d'administration de l'agence, nous continuions à discuter avec le ministre de l'Agriculture et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

C'est vraiment la condition que je mettrais. Nous avons rencontré les ministres. Là sincèrement, il faut voter cette délibération puisque le monde agricole en a besoin.

M. DEGUET :

Notre position ne changera pas. Elle s'appuie sur des arguments très forts que j'ai donnés tout à l'heure.

Je voudrais juste rajouter une petite chose. Tout le cycle sur le thème de « le monde agricole est en crise, l'agriculture, etc. » semble dire qu'il n'y a aucune solution à trouver à l'intérieur des répartitions du monde agricole. Je vous le dis de façon très claire, nous savons tous que la question des équilibres entre le premier pilier et le deuxième pilier est absolument centrale. Nous n'accepterons pas que l'on continue à penser qu'il peut y avoir des négociations sur l'agriculture qui créent des déséquilibres et qu'ensuite, c'est aux agences de l'eau de compenser. Certes, il faut mettre les choses à plat, y compris les modalités concernant les aides (à quoi elles servent, ce qu'elles font, si elles sont plafonnées ou pas, etc.).

M. GUTTON :

C'est toute la difficulté d'aborder dans nos instances des débats qui vont bien au-delà. Nous l'avons vu hier. La PAC et la réforme de la PAC, ce n'est évidemment pas un sujet des agences de l'eau. De la même façon, pour trouver des solutions à la détresse du monde agricole, ce n'est pas non plus vers l'agence de l'eau qu'il faut se tourner. L'agence peut prendre sa part dans le cadre de ses propres politiques. Par contre, ce n'est pas l'agence qui peut répondre à toutes les demandes.

Je suis toujours frappé par cet aspect quand je suis sollicité. Chacun a d'excellents arguments à porter devant nous. Or, ce n'est pas l'agence qui est le bon interlocuteur. Je pense qu'il est important de le rappeler chaque fois. M. Albert le fait en commission Programme en indiquant que ce n'est pas le lieu de tous ces débats. Certes, on ne peut pas ne pas l'évoquer mais ce n'est évidemment pas ici que l'on fait les politiques agricoles.

Je considère que la politique agricole commune est un excellent outil. En effet, il y a vrai sujet de rééquilibrage. On ne peut pas, quand on négocie la PAC, mettre des montants insuffisants sur le deuxième pilier, puis en cours de PAC, regretter que ces montants soient insuffisants. Je rappelle qu'il existe un mi-parcours qui doit permettre de faire ce type d'analyse.

C'est un sujet autour des PSE. Nous avons fait une expérimentation sur les PSE qui avait vocation à nourrir la politique agricole commune. Nous avons un décalage de calendrier, ce qui ne permettait sûrement pas de le faire au démarrage mais nous avons espéré – je parle pour les six agences – que le travail fait sur les PSE vienne nourrir le mi-parcours de la PAC.

Mme BRUNY :

Je veux rebondir sur les propos de M. le Directeur. Cela me paraît finalement être une de nos vraies difficultés dans le cadre de toutes nos discussions. Malgré tout, la politique de l'eau est transversale. On l'a dit hier, l'agence porte les politiques de l'eau assez fortement, d'une part avec le Sdage, mais aussi avec toute la clé de répartition des financements, d'où la raison pour laquelle les territoires, spontanément effectivement, vont vers l'agence qui est bien assimilée à une

structure d'aide et de cofinancement fort sur ces politiques environnementales. Tout de suite, immédiatement, on pense à l'agence dès lors que l'on a à traiter ce genre de dossier.

En même temps, je déplore de plus en plus que l'on ne travaille pas avec la Draaf. Vous êtes ici présent mais finalement, en interne et localement dans nos différentes régions, les personnes qui siègent au conseil d'administration de l'agence ou qui portent localement des politiques de l'eau à travers les Sage ou autres n'ont pas de moment de discussion avec la Draaf. Jamais ! Au mieux, un agent de la Draaf vient dans nos commissions locales de l'eau (CLE) de Sage mais finalement, il n'y a pas de moment où l'on peut travailler avec vous. C'est sûrement un point qu'il faudrait approfondir demain. On fait vraiment le grand écart.

Je pourrais presque dire la même chose sur l'industrie ; sauf que personnellement, j'ai moins d'industries sur mon secteur, donc je n'arrive pas à les mobiliser. En revanche, ne pas avoir de temps de discussion avec la Draaf, c'est sûrement très dommage.

M. GANDRIEAU :

Peut-on mettre aux voix la délibération ? Quelques modifications sont proposées sur table par rapport à la première version, avec un considérant qui rappelle les éléments des 10 M€ mais cela ne semble pas poser de problème.

Puis, l'article 7 est également modifié par rapport au texte que nous avons sur table.

M. GUTTON :

C'est la version corrigée quasiment en séance sur la base des propositions du président de la commission Programme. C'est effectivement plus précis sur les différents leviers que nous pouvons activer et sur lesquels il va falloir travailler avec nos tutelles.

M. GANDRIEAU :

Les tableaux ont été validés en commission Programme. Apparemment, cela ne pose pas de problème.

M. GUTTON :

Ce qui est présenté va permettre à l'agence de pré-notifier aux différentes autorités de gestion les enveloppes, en précisant que dans les trois régions où nous faisons un ajustement de 10 M€, le ministère de l'Agriculture complètera à due proportion les dotations.

Sur les matériels et sur les groupes 30.000, nous ne sommes pas à 10 M€. Nous sommes en dessous de 10 M€. Il pourra donc y avoir des ajustements en cours d'année. De la même façon, nous serions amenés à avoir un temps de rendez-vous avec les Draaf à la fin de l'été pour voir quelle consommation prévisionnelle se fera. Nous conventionnerons avec l'ASP sur les dotations les plus proches de la réalisation dans les différentes régions.

On a aussi reprécisé l'article 5 sur la fongibilité. M. Moreau n'avait pas compris. Il avait compris l'exact contraire de ce qui était écrit, donc on a simplifié la rédaction pour que cette fongibilité asymétrique soit clairement précisée. De toute façon, nous reviendrons inévitablement vers les instances, en commençant par la commission Programme, pour avancer sur le sujet et pour préparer la campagne 2025.

Mme GALLIEN :

Excusez-moi mais je ne vois à l'écran que l'article 7. Or, nous avons bien souligné l'importance de rappeler les caractéristiques géographiques de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, c'est-à-dire sa superficie, ses linéaires de fleuves, ses kilomètres de littoraux... Il s'agit, en gros, de redire que l'espace doit être pris en considération. En effet, le combat est aussi dans la reconnaissance de l'espace et de ce que vaut cet espace.

M. ALBERT :

Tout cela, ce sont des choses que nous avons déjà amenées au ministère. En l'occurrence, ce que nous précisons dans l'article 7, ce sont les propositions de travail directement.

Mme GALLIEN :

Je sais et c'est bien. C'est parfait ainsi. Je suis complètement avec vous. Il faut que nous arrivions très vite à convaincre qu'on ne s'en sortira pas l'année prochaine. Néanmoins, cette question de la non-prise en considération de la valeur de l'espace est catastrophique en matière de politique publique.

M. GUTTON :

Le ministre de la Transition écologique le sait bien. Il faut peut-être qu'on le réexplique au ministère de l'Agriculture – je le dis amicalement – parce que je ne suis pas sûr qu'il ait la même connaissance de l'organisation de nos grands bassins hydrographiques. En tout cas, il me semble que c'était bien passé dans l'échange qu'il y a eu avec le ministre de l'Agriculture. Il avait bien cela en tête. Il se trouve qu'il est également originaire du bassin de la Loire comme le ministre de la Transition écologique. Ce sont des choses que nous reprendrons dans les argumentaires à venir.

Mme GALLIEN :

Sauf que les ministres passent et les services restent.

M. ALBERT :

Nous avons envoyé une lettre, avec des annexes, aux ministères. La lettre fait référence à tout cela. Nous pouvons communiquer cette lettre à tout le conseil d'administration. C'est déjà argumenté dans une lettre aux deux ministères.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des oppositions à la délibération telle que rédigée ? Vous avez vu l'article 7 modifié. Il n'y a aucune opposition. Y a-t-il des abstentions ? Qui est pour ?

- *Enveloppes maximales à engager pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB) et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en 2023 et 2024 et des investissements agroenvironnementaux en 2024.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 10 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-76 du 14 mars 2024.

ÉLABORATION DU 12^e PROGRAMME

Point « programme » n°4 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Concernant l'élaboration du 12^e programme, sur le volet « recettes » ont été présentées la loi de finances 2024 et les conséquences sur le volet « recettes » pour aller chercher les 83 M€. Nous étions à 82,5 M€ qui ont été arrondis à 83 M€. Nous avons pris deux délibérations qui ont été approuvées à l'unanimité pour aller sur cette augmentation de recettes et sur la répartition des 74,5/25,5.

Nous aurons une commission spécifique le 8 avril sur le sujet des redevances. Nous avons déjà eu un échange hier soir sur la part à 25,5 pour le monde économique et non économique, donc avec les élus et les associations d'usagers. Cela reste une adéquation assez compliquée. Néanmoins, il nous faudra arriver à un consensus. Je ne sais pas encore comment cela va se faire mais nous y travaillons. Il faudra probablement que nous ayons aussi des avancées de l'Etat sur le sujet pour pouvoir bien définir les règles de ces recettes.

Sur le volet « interventions », nous avons eu la présentation de l'architecture du 12^e programme, notamment les interventions du président de la commission des milieux naturels (COMIN), beaucoup fondées sur la nature et la continuité, mais je pense que chacun pourra éventuellement compléter mes propos puisque je ne vais pas rentrer dans le détail.

Sur le littoral a surtout été évoqué le lien terre/mer, avec les problématiques de stations d'épuration et de microplastiques sur ces secteurs.

En matière de communication, il a été fait état des webinaires qui étaient vraiment un outil intéressant pour parler sur les territoires. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les savoir-faire locaux, notamment les Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Tous ces travaux vont être pris en compte. Nous allons les analyser dans le cadre du 12^e programme. Tout ne sera peut-être pas pris dans les propositions qui seront faites mais au moins, cela a le mérite de nous rappeler les spécificités de chaque secteur. Nous verrons aussi si d'autres propositions seront faites sur les commissions territoriales. Ce ne sera probablement qu'au mois de mai, donc nous n'aurons pas forcément la possibilité de modifier tout le programme mais au moins, nous aurons également quelques avancées de ce côté-là.

Ensuite, nous avons passé la validation de la stratégie d'intervention de captage qui correspond à l'orientation 8 validée en conseil d'administration du 11 novembre.

Le projet de délibération a été amendé en séance, avec vraiment le souci de renforcer l'intervention sur les captages. Pour cela, nous avons défini cinq piliers :

- un résultat sur la qualité de l'eau potable ;
- des priorisations avec la volonté locale de l'ensemble des acteurs ;
- une gouvernance locale, avec un portage par une personne morale de production et de distribution ;
- une progressivité, avec une montée en ambition,
- un engagement et des adhésions pour définir un plan d'action adapté.

La délibération à la page 186 a été votée à la majorité (5 abstentions). J'interviendrai sur le calendrier après le vote de la délibération.

M. DEGUET :

Clairement, il était nécessaire de définir cette stratégie. Nous avons trouvé particulièrement bienvenu le fait de combiner les aspects réglementaires avec les aspects volontaires. C'est un résultat absolument clair de toute la politique poursuivie sur ces questions, depuis quinze ou vingt ans que l'on piétine de façon assez généralisée. On peut enlever quelques cas mais grosso modo, on n'avance pas. Il faut clairement passer conciliation entre le réglementaire et le volontaire.

Cela figurait de façon très claire dans l'élément qui était donné et qui justifiait cette délibération. Nous adhérons complètement à cela. Cela figure en partie dans l'article 3. Je viens de relire l'article 2 mais je ne trouve pas tellement cette idée mais en gros, il semble que c'est un mandat pour écrire le 12^e programme.

Cela peut se justifier de ne pas rentrer dans les détails. Quand on écrira les fiches, le fait d'avoir des conditionnements pour l'obtention des aides PAC en 2027 – je l'ai déjà dit en commission –, il faut arrêter de mettre tout le temps des délais. Ce n'est pas possible. Si l'on rentre dans des problématiques et que l'on définit les aides PAC le plus vite possible, il y aura forcément des problèmes d'adaptation, ne serait-ce que dans le cadre d'un renouvellement. En effet, si l'on doit attendre 2027 dans le cadre d'un renouvellement, cela va durer des temps immémoriaux.

Nous nous étions abstenus. Nous allons peut-être partager nos 5 voix du fait que nous sommes très favorables à l'évolution. Néanmoins, nous pensons que l'évolution n'est pas menée complètement à son terme mais nous le verrons au moment des fiches.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres observations ? Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Définition de la stratégie « captages » pour le 12^e programme 2025-2030.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-13 du 14 mars 2024.

M. ALBERT :

Concernant le calendrier du 12^e programme, nous avons eu une commission Programme au cours de laquelle nous avons abordé la partie « milieux aquatiques, biodiversité et solidarité ». Tout le monde était un peu fatigué en fin de réunion, donc nous n'avons pas forcément eu tous les éléments de la solidarité. Je pense qu'il faudra y retravailler.

Je vais vous donner les dates qui sont fixées avec énormément de commissions Programme pour cette année 2024. Au calendrier, il faut rajouter la date du 8 avril. Nous aurons probablement une commission territoriale qui sera rapportée à une commission Programme à un moment donné. Vous voyez que nous sommes sur une adoption du 12^e programme au mois d'octobre au plus tard pour pouvoir mettre tous les documents en marche. Je remercie les agents de l'agence qui s'adaptent bien à tout cela.

AIDES

Mme GALLIEN :

Nous avons eu notre première commission des Aides le 29 février, une commission importante notamment en matière de politique contractuelle qui a représenté 40 contrats territoriaux pour les années 2024-2026 pour 121 M€ d'actions retenues. Une aide de l'agence à hauteur de 65 M€ est proposée ici.

Nous avons donc examiné 40 contrats territoriaux sur ce vaste territoire du bassin qui devient très bien maillé en matière de politique contractuelle. Nous avons recueilli un avis favorable de la commission des Aides à l'unanimité, sauf :

- 1 abstention pour le contrat territorial du bassin du Fouzon ;
- 2 abstentions pour le contrat territorial de la Planche Mercier ;
- 1 abstention et 1 contre pour le contrat du bassin de la Cisse ;
- 1 abstention pour le contrat territorial de Destilles-Boisse ;
- 1 abstention pour le contrat territorial Fontaine du Son.

Je vous propose de mettre aux voix au fur et à mesure de ma présentation.

Mme BRUNY :

Je voudrais remercier M. Dugrain, le responsable de la région Centre-Val de Loire pour l'agence qui, à la suite de la commission des Aides, nous a fourni beaucoup d'éléments sur les questionnements que nous avons sur ces contrats territoriaux. Il est allé dans le détail. Nous avons bien entendu intégré ces remarques et ces compléments d'information. Je propose que pour simplifier les choses, nous restions sur les avis que nous avons donnés en commission des Aides, même si nous aurions pu moduler sur une ou deux délibérations. C'est dans un souci de simplification.

M. DEGUET :

Il y a un certain nombre de gens qui ne peuvent pas voter sur tous ces contrats. Je propose d'abord de passer au vote tous ceux qui posaient problème. Ensuite, nous faisons un paquet avec les contrats qui n'ont pas posé de problème. Cela me paraît plus simple.

Mme GALLIEN :

En fait, 35 contrats ne posaient aucun problème.

M. GUTTON :

Nous avons le bassin du Fouzon où il y avait une abstention. Qui s'abstient aujourd'hui ? Nous avons 3 abstentions.

M. DEGUET :

Je ne prends pas part au vote parce que je suis dans la CLE.

- *Contrat territorial du bassin du Fouzon n°1 – 2024-2026 (Indre et Cher).*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 3 abstentions et 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-15 du 14 mars 2024.

M. GUTTON :

Nous passons à la Planche Mercier. Nous avons 5 abstentions.

- *Contrat territorial du captage prioritaire de la Planche Mercier – Saint-Paterne-Racan (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-17 du 14 mars 2024.

M. DEGUET :

Il y a toute une série de captages sur lesquels nous pensons qu'il y aurait dû y avoir depuis longtemps des définitions de zones, de périmètres. Chaque fois et systématiquement maintenant, nous poserons ce genre de question. Cela explique toute une série de votes dans lesquels nous sommes en abstention. Cela ne porte pas sur le programme lui-même, sauf le fait qu'il faut passer maintenant à une étape supérieure.

M. GUTTON :

Cela fait partie du travail mené par la commission Programme sur les captages. Des orientations ont été votées lors d'une précédente commission Programme, que j'ai révoquées récemment avec M. Brulé.

Nous passons au bassin de la Cisse. Je félicite vraiment M. Bertrand Dugrain pour son travail. Nous avons 2 abstentions et 1 voix contre.

- *Contrat territorial n°1 du bassin de la Cisse et ses affluents (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-18 du 14 mars 2024.

Nous passons au vote du contrat territorial de Destilles-Boisse. Il y avait 1 abstention en commission. Nous avons 5 abstentions en séance du conseil d'administration.

- *Contrat territorial de Destilles-Boisse n°1 – 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-25 du 14 mars 2024.

Nous passons au contrat territorial de Fontaine du Son.

- *Contrat territorial de Fontaine du Son n°1 – 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-27 du 14 mars 2024.

Je propose, madame la présidente, qu'il y ait un vote sur l'ensemble. Il y a des non-participations au vote. M. Poirier ne participe pas au vote concernant La Jallière dans la Vienne, Fleury, toujours dans la Vienne, et l'Auxances.

M. GANDRIEAU :

Je ne participe pas au vote sur le contrat territorial Marais poitevin Vendée aval Longèves.

M. GUTTON :

M. Albert ne participe pas au vote sur le contrat territorial du Thouet et M. Marquès ne participe à aucun vote.

M. MARQUES :

En effet, je ne participe à aucun vote de toute la commission des Aides, y compris les cinq cas particuliers précédents.

Mme BERNARD :

Comme je suis première vice-présidente du parc naturel du Marais poitevin, je ne participe pas non plus au vote s'y rapportant.

M. GUTTON :

Nous allons aussi le noter. En tout cas, merci beaucoup à chacun de s'être fait connaître. Nous allons faire un vote sur tous les autres contrats qui n'avaient pas été listés dans mon propos antérieur. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- *Contrat territorial Indre 36 n°1 – 2024-2026 (Indre).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-14 du 14 mars 2024.
- *Contrat territorial de l'Esves et affluents n°1 – 2024-2026 (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-16 du 14 mars 2024.
- *Second contrat territorial Sauldre – 2024-2026 (Cher et Loir-et-Cher).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-19 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial de la Bionne, Cens, Anche et leurs affluents n°1 – 2024-2026 (Loiret).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-20 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Bonnée, Sullias – 2024-2026 (Loiret).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-21 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial des Nièvrès et du Riot (Nièvre).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-22 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial de l'Alagnon et ses affluents (Cantal).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-23 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial Sornin Jarnossin – 2024-2026 (Loire, Saône-et-Loire et Rhône).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-24 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial de La Jallière et Choué-Brossac n°1 – 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 2 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-26 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial de Fleury n°1 – 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 2 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-28 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial Sédelle Cazine Brézentine n°1 (Creuse).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-29 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial du bassin versant de l'Argenton (Deux-Sèvres).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-30 du 14 mars 2024.

- *Contrat territorial du bassin versant du Thouet (Deux-Sèvres et Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 2 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-31 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial de la Sèvre nantaise (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-32 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Eau pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-33 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Sarthe amont (Orne).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-34 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Eau Sarthe aval (Mayenne et Sarthe).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-35 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Eau des Basses vallées angevines et de la Romme (Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-36 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Eau Mayenne Amont (Mayenne, Orne et Manche).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-37 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Marais poitevin Vendée aval Longèves (Vendée).*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 3 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-38 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Eau Acheneau Tenu (Loire-Atlantique).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-39 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial de la Creuse et affluents – 2024-2026 (Indre).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-40 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Modon et du Trainefeuille – 2024-2026 (Indre).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-41 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Bassin de la Théols et ses affluents – 2024-2026 (Indre).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-42 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Veudes, Mâble, Bourouse, second volet – 2024-2026 (Indre-et-Loire et Vienne).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-43 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du bassin de l'Amasse et de ses affluents – 2024-2026 (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-44 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Négron, Saint-Mexme, Vienne aval et ses affluents 2024-2026 (Indre-et-Loire et Vienne).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-45 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Lignon du Velay (Haute-Loire et Ardèche).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-46 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial des cinq rivières (Assats, Auzon, Charlet, Pignols, Randannes, Veyre et lac d'Aydat) (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-47 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial du Haut Allier (Ardèche, Lozère, Haute-Loire et Cantal).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-48 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial Loire et affluents Vellaves – 2024-2026 (Haute-Loire, Loire et Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-49 du 14 mars 2024.

- *Second contrat territorial sur les marais et côtiers de l'Agglomération rochelaise –2024-2026 (Charente-Maritime).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-50 du 14 mars 2024.
- *Second contrat territorial des aires d'alimentation de captages de Varaize – Fraise Bois Boulard et Anais (Charente-Maritime).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-51 du 14 mars 2024.
- *Second contrat territorial du bassin de la Petite Creuse (Creuse).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-52 du 14 mars 2024.
- *Second contrat territorial de la Vallée de l'Auxances – 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 2 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-53 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons quatre avenants, toujours dans la politique contractuelle. Pour les contrats territoriaux, ces avenants représentent à peu près 400 k€. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces quatre avenants.

M. GUTTON :

Il n'y a donc pas de remise en cause. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Nous avons l'unanimité comme à la commission des Aides.

- *Avenant n°1 au contrat territorial de la Choisille, de la Roumer et de la Bédouire (2^e partie) – 2023-2025 (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-54 du 14 mars 2024.
- *Avenant n°1 au contrat territorial Indre Amont et ses affluents 1^{ère} partie – 2022-2024 (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-55 du 14 mars 2024.
- *Avenant n°1 au contrat territorial multithématique du Val Dhuy Loiret n°1 – 2023-2025 (Loiret).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-56 du 14 mars 2024.

- *Avenant n°1 au contrat territorial Vauvise, Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier n°1 2022-2024 (Cher).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-57 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Toujours dans cette politique contractuelle, nous avons quatre accords de résilience. Je voudrais vous dire combien ils sont appréciés, notamment par les communes qui sont en rupture d'alimentation. Les quatre accords représentent 12 M€ et des aides considérables de l'agence à hauteur de 7,9 M€.

La commission a émis trois avis favorables à l'unanimité, mais avec 2 abstentions pour l'accord de résilience qui concerne le syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud-clermontoise.

Je précise que je ne vote pas sur l'accord de résilience de l'agglomération du Puy-en-Velay.

M. GUTTON :

Ce sont les derniers dossiers d'accord de résilience que nous passons. Il faut ensuite que les collectivités fassent l'ensemble des projets au cours de l'année 2024. Elles n'ont donc plus beaucoup de temps pour le faire mais elles s'y sont préparées.

Mme ROUSSET :

Je voulais souligner que les territoires en question étaient très satisfaits de pouvoir être accompagnés et d'avoir des mesures. Ils en ont besoin. Ce sont des territoires particulièrement reculés mais qui sont néanmoins très importants dans le cadre de notre politique de l'eau. Je pense par exemple aux périmètres autour de Naussac. Ces interlocuteurs ont besoin de notre accompagnement, d'autant plus que la Lozère est encore plus compliquée puisqu'ils n'ont même plus de représentant au sein du comité de bassin, ce qui est tout à fait regrettable. Néanmoins, ils sont très heureux de pouvoir recevoir notre accompagnement aujourd'hui.

Encore une fois, je remercie les équipes territoriales de l'agence de l'eau qui ont accompli un travail très important sur le territoire, en partenariat en général avec les services de l'Etat, pour porter ces mesures à connaissance, ce qui a permis aux communes de s'en saisir très vite.

M. GUTTON :

L'esprit de ces accords de résilience nourrira vraisemblablement notre nouvelle politique de contractualisation. Cela a été évoqué également en commission Programme.

M. DEGUET :

Nous allons maintenir un vote d'abstention. Cependant, cela va monter à deux puisqu'il n'y en avait qu'une au moment de la commission.

Je veux juste signaler que tous les autres accords passés ne posaient aucun problème. En revanche, celui-ci a attiré notre attention mais aussi celle de l'agence. C'est un accord de résilience qui comporte 9.857.000 € de dépenses pour installer des compteurs télérelevés. Cela représente une très grosse somme. Cela fait 4 M€ de subvention de l'agence pour une action dont il n'est pas totalement sûr que cela va retomber assez vite sur une rentabilité.

Nous avons appris par les services instructeurs qu'une référence a été donnée dans une autre ville à côté qui les a posés. Autant, en gros, nous n'avons pas de doute sur l'efficacité de tous les éléments que nous avons vus auparavant, autant sur celui-ci, et à ce prix-là, nous en avons un petit peu.

M. GUTTON :

C'est sans doute une vraie question parce que de toute façon, l'agence de l'eau ne pourra jamais financer partout des compteurs télérelevés. En l'occurrence, nous le faisons dans le cadre des accords de résilience. Vous noterez avec moi qu'autant il est facile de connaître régulièrement sa consommation d'électricité grâce à son excellent compteur Linky, autant sur l'eau, vous avez un retour plus d'un an après, et encore, cela peut n'être que des estimations. Si l'on veut faire des économies sur l'eau, encore faut-il connaître réellement sa consommation.

M. ALBERT :

Je vais apporter un bémol aux propos de M. Deguet. Cela apporte quand même un bénéfice aux services publics de l'eau. Quand on a une fuite sur une artère, si l'on a ses relevés de compteurs, on peut directement savoir si c'est du domaine public ou du domaine privé. Ainsi, cette partie permet, avec les outils informatiques aujourd'hui, de faire évoluer tout cela. Pour le mettre en œuvre sur le syndicat que je préside, je trouve que c'est vraiment un outil important au service de l'économie d'eau et des recherches de fuites immédiates.

M. GUTTON :

Il est vrai que ce sont des sommes qui sont très importantes et que s'il fallait les généraliser, nous ne pourrions pas. Ce qui serait intéressant, c'est peut-être d'avoir des territoires sur lesquels on pourrait mettre en place ce type d'outil, puis d'en faire des vitrines pour d'autres territoires. D'autant que quand on est sur la vallée de l'Allier, avec la tension sur le barrage de Naussac, il y a un gros effort d'économie à faire sur la Haute-Loire et sur le Puy-de-Dôme, face à un Allier qui peut se retrouver en forte tension à la fin de l'été.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix les trois accords de résilience qui ne posaient pas de problème. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay CAPEV – (Haute-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 2 non-participations au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-58 du 14 mars 2024.
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Allier (Lozère).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-59 du 14 mars 2024.
- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire du SIVU Grosnes et Sornin (Rhône).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-60 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Nous passons à l'accord de résilience de la région d'Issoire qui pose question.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire du syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud-clermontoise (SME) (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 2 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-61 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Lors de cette commission, nous avons eu beaucoup de demandes de dérogation ou d'examen d'aides particulières. Celle-ci émane de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire. Elle concerne l'opération temporaire de soutien d'effectif en saumons sur le haut bassin de la Loire pour l'année 2024.

Cette demande a recueilli l'avis favorable de la commission des Aides, à la majorité avec une abstention.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons sur le bassin de la Loire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 3 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-62 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Je poursuis. Le syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laiïta dans le Morbihan demande une dérogation pour un complément d'animation des Sage.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Logiquement, cela doit être la même expression que lors de la commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Démarrage anticipé : sages Scorff Blavet (Morbihan et Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-63 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons deux délibérations qui concernent deux conseils départementaux : celui des Deux-Sèvres et celui de la Haute-Vienne qui demandent chacun un financement pour l'animation des PSE.

La commission des Aides a donné un avis favorable à la majorité, avec 3 voix contre.

M. ALBERT :

Je ne prends pas part au vote.

M. DEGUET :

Nous maintenons les votes contre – vous en compterez cinq – parce que c'est une mesure dérogatoire. On pourrait penser qu'il s'agit de financer l'animation. Or, le financement de

l'animation est déjà prévu, donc c'est une dérogation pour financer plus. Dans ces conditions, il faut que tout le monde soit à égalité. Certes, les départements, qui n'ont pas la compétence, ont besoin d'investir plus. Toutefois, ils auraient pu y penser avant, au moment de souscrire.

Mme la Présidente :

Merci pour cette explication de vote. Je mets aux voix. Qui est contre ? Nous avons 5 voix contre. Qui s'abstient ?

- *Dossier dérogatoire : animation 2024-2026 du projet de paiement pour service environnemental (PSE) porté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres (Deux-Sèvres).*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 2 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-64 du 14 mars 2024.
- *Dossier dérogatoire : animation 2024-2026 du projet de paiement pour service environnemental (PSE) porté par le Département de la Haute-Vienne (Haute-Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 5 voix contre, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-65 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Nous passons au SYLOA (syndicat Loire aval) en Loire-Atlantique qui demande plus de contributions de l'agence, à la fois pour la convention de partenariat technique Aster pour de l'animation sur des sujets de pollutions diffuses, mais également pour de l'animation sur l'estuaire de la Loire.

La commission des Aides a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Dossier dérogatoire : convention de partenariat technique Aster de l'estuaire de la Loire 2019-2024 accompagnement pollutions diffuses 2024 (Loire-Atlantique).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-66 du 14 mars 2024.
- *Dossier dérogatoire : poste d'animation de l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-67 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Nous allons passer aux deux dossiers que nous avons déjà évoqués préalablement. Cela concerne les collectivités Angers Loire Métropole et la CARENE à propos de la bonne action de mise en place d'équipements pour aller vers plus de sobriété des usages 2024. Ces dossiers avaient été déposés en 2023. Il a fallu examiner en conseil d'administration une convention de mandat particulièrement complexe et nouvelle. Celui-ci a donné tout à l'heure un avis favorable sur cette convention de mandat.

Nous avons, au niveau de la commission des Aides, émis un avis défavorable à la majorité par rapport à l'instruction anticipée que souhaitaient avoir ces collectivités.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. La commission a indiqué qu'elle était contre le fait d'accorder une dérogation. Partagez-vous ce point de vue ?

M. GUTTON :

Je vais peut-être en dire deux mots parce que j'ai refait le point avec les services. Le conseil d'administration a validé tout à l'heure la convention de mandat. Nous devons aussi passer par une validation de l'agent comptable et du contrôle budgétaire, ce qui a été fait.

Ensuite, la commission a demandé que les deux collectivités prennent rang comme tout le monde dans l'appel à projets qui est en cours de dépôt. Cela ne pose apparemment pas de problème aux deux collectivités concernées puisqu'elles n'ont pas encore pris d'engagement vis-à-vis des particuliers. Ce sont des choses que nous reverrons aussi dans le 12^e programme pour adapter peut-être nos règles.

M. DEGUET :

Si je peux me permettre, il y avait aussi un élément intéressant, c'est que l'on regagnait un mois avec cette dérogation. On faisait passer deux collectivités en dehors de la règle commune pour environ un mois. C'était quand même jouable de remettre tout le monde dans le pot commun.

M. GUTTON :

Je crois que ce sera le cas, donc il n'y aura pas de difficulté particulière.

Mme BRUNY :

Il y avait effectivement des éléments qui nous faisaient dire qu'il fallait remettre ces deux collectivités dans le dossier commun, y compris le respect du cahier des charges. Il doit y avoir une analyse de tous les dossiers et qu'il n'y en ait pas deux qui passent sans analyse de ce cahier des charges, notamment en termes de meilleure rentabilité. Nous avons remarqué aussi que pour ces deux collectivités, la différence de coût sur le matériel acheté était très importante. Cela peut être également l'occasion de rediscuter avec elles et d'avoir ces équipements sur les zones qui en ont le plus besoin. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas d'ALM et de la CARENE mais ce que nous voulions, c'était que tout le monde soit traité de la même manière.

M. GUTTON :

La question qui se pose est : qui suit l'avis de la commission et qui ne la suit pas ?

Mme la Présidente :

C'est tout le monde qui suit l'avis de la commission des Aides : le conseil, d'administration se prononce contre l'octroi d'une dérogation.

M. GUTTON :

Nous informerons donc les collectivités.

Mme GALLIEN :

Je poursuis avec un recours gracieux de la communauté de communes Grand Chambord pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Thoury qui est une commune plutôt

petite et qui n'avait pas fait les choses tout à fait dans les règles. Au vu du contexte et de cette demande, l'avis de la commission des Aides a été favorable à la majorité avec une abstention.

Mme la Présidente :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Recours gracieux : Communauté de communes Grand Chambord pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Thoury (Loir-et-Cher).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 3 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-68 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Nous avons encore des recours gracieux. Le premier concerne la commune de Maché dans la Vendée pour de l'investissement sur la filière « boues » de la station d'épuration communale en vue de répondre à la nécessité d'hygiénisation des boues avant épandage. Il est question d'un démarrage anticipé de l'opération.

Le deuxième, c'est un recours gracieux de la commune du Saint-Martin-des-Noyers, également dans la Vendée, pour investir dans la suppression de deux surverses sur le réseau de collecte séparatif. Il s'agit aussi d'une question de démarrage anticipé de l'opération.

La commission des Aides a donné un avis favorable à la majorité à ces deux recours, avec 2 voix contre et 1 abstention.

Mme la Présidente :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Recours gracieux : Maché (Vendée) avis favorable.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-69 du 14 mars 2024.

- *Recours gracieux : Saint-Martin-des-Noyers (Vendée).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-70 du 14 mars 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons des reprises de décision à la suite d'erreurs d'imputation de l'agence de l'eau. Ces reprises de décision concernent :

- Guingamp Paimpol ;
- le syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents ;
- le secteur de Kergal Jouan Bignan dans le Morbihan à la suite d'une annulation de dossier après caducité.

La commission des Aides a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces reprises de décision, avec cependant une abstention pour Kergal Jouan Bignan dans le Morbihan.

Mme la Présidente :

Sur Guingamp Paimpol, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Reprise de décision : Guingamp Paimpol (Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-71 du 14 mars 2024.

Sur la deuxième reprise de décision (dossier n°240053201), qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Reprise de décision : syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-72 du 14 mars 2024.

Sur la deuxième reprise de décision (dossier n°240053202), qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Reprise de décision : syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-73 du 14 mars 2024.

Sur la troisième reprise de décision, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Reprise de décision : Kergal Jouan (Morbihan).*
- **Adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-74 du 14 mars 2024.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2019-2024

Autre point n°1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Le contrat d'objectifs et de performance est le contrat qui est passé entre le ministère de tutelle, la présidente du conseil d'administration et le directeur général de l'agence. C'est notre feuille de route. C'est le cadre dans lequel nous devons inscrire nos actions.

C'est un document assez long, avec l'ensemble des objectifs fixés et des indicateurs de résultats. Nous pouvons parfois discuter des indicateurs avec la tutelle. Nous y reviendrons sûrement avec M. Lamotte pour la préparation du prochain contrat. Néanmoins, ce ne sont pas forcément toujours des indicateurs de l'action de l'agence elle-même. C'est cela qui est un peu compliqué. En effet, nous pourrions être bien évalués, ou mal évalués, sur des choses qui dépendent beaucoup de facteurs extérieurs, comme la question de la continuité écologique. La loi ayant changé, cela devient plus compliqué d'atteindre les objectifs nous avons fixés dans une concertation au tout début du 11^e programme.

Vous avez à l'écran les indicateurs où nous avons bien avancé. De plus en plus de nos aides sont orientées vers la question du changement climatique. Depuis la signature du contrat, malheureusement, les effets de ce changement climatique s'accroissent nettement. Chaque mois, vous voyez que la planète bat ses propres records antérieurs. L'année 2023 a été l'année la plus

chaude jamais connue. Quand vous regardez les températures de l'océan, les chiffres sont assez effrayants. Une accumulation de chaleur a eu des conséquences en cascade, dont une accélération des effets du changement climatique. Plus de la moitié de nos aides sont aujourd'hui orientées sur des sujets qui touchent au changement climatique. Cela s'est beaucoup accéléré depuis la sécheresse de 2022.

Nous sommes également très orientés sur les opérations fondées sur la nature, qui touchent à la question du changement climatique. Là aussi, il y a, pour nous, une accélération extrêmement forte de ces opérations qui sont d'ailleurs largement portées par les acteurs sur les territoires.

La politique « zones humides » reste clairement une de nos priorités. Elle participe elle-même à l'adaptation au changement climatique. Ce sont des opérations fondées sur la nature que nous allons évidemment continuer dans le cadre du 12^e programme d'intervention.

La préparation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est un sujet un peu plus difficile. Nous apparaissions plutôt avec de bons indicateurs. En regardant dossier par dossier, le bilan serait peut-être un peu moins positif. Certes, des démarches sont engagées sur les territoires. Toutefois, nous l'avons vu dans l'actualité récente, aujourd'hui, un certain nombre d'acteurs veulent suspendre la réalisation des études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et ralentir l'élaboration de projets territoriaux.

Or, la question du partage de l'eau est centrale. Elle avait déjà été affichée lors des assises de l'eau. Elle a été rappelée dans le Varenne agricole. Elle est revenue à nouveau dans le plan Eau gouvernemental. Pour autant, nous voyons bien les difficultés que nous avons à élaborer ces projets sur les territoires alors même que quelquefois, il s'agit d'engagements pris devant l'Etat pour éviter d'être classé en zone de répartition des eaux.

Ce sera forcément un sujet qui va revenir un peu violemment dans la préparation du 12^e programme et encore un peu plus dans la préparation du prochain Sdage. En effet, cela avait amené à des changements de classification, ou en tout cas, à des non-modifications de classification de certains territoires.

Ensuite, au sujet des PTGE, l'agence n'est qu'un des acteurs. C'est un travail largement piloté par les préfets de département et par les collectivités locales, dont je rappelle qu'elles sont en charge, en premier lieu, des politiques de l'eau.

Concernant la formation, nous avons rattrapé un retard qui avait été pris dans les années 2020. Les agents de l'agence continuent à se former au-delà des 3 jours cibles.

Puis, vous savez que les agences de l'eau sont largement engagées dans des chantiers de mutualisation. Nous continuons à nous investir dans le sujet. Il faut qu'à la fin de l'année, les six agences de l'eau aient un outil commun de gestion de leurs aides pour le 12^e programme. L'outil s'appelle Rivage. C'est notre cible. Nous espérons qu'il sera bien fonctionnel pour le démarrage du 12^e programme le 1^{er} janvier prochain, et si possible un peu avant parce que l'idéal serait que nous puissions en informer l'ensemble des porteurs de projets pour qu'ils puissent déposer de façon anticipée leurs dossiers dès la fin de l'année 2024.

S'agissant des cibles non atteintes, j'ai évoqué la question des cours d'eau. La loi Climat et Résilience est venue perturber nos objectifs. Des choses se font malgré tout. Les crues actuelles vont peut-être nous aider à effacer quelques ouvrages non entretenus depuis longtemps.

Sur la question des groupes 30.000, grâce à l'action de certains élus du conseil d'administration, l'agence va continuer à financer des groupes 30.000. Cela marche bien dans certaines régions. Je pense à la région Pays de la Loire. Puis, il y a d'autres régions comme la région Centre-Val de Loire qui sont moins engagées. En gros, les régions de grandes cultures sont nettement moins engagées dans ces politiques collectives. On y a quelquefois un esprit plus individualiste, donc on n'atteint pas les cibles qui avaient été évoquées.

Par ailleurs, la suspension du programme Ecophyto n'est pas forcément un signe très encourageant pour les acteurs de terrain.

J'ai parlé des ouvrages effacés. Un travail est repris par les services de l'Etat en la matière. La loi a amené à changer la posture des services de l'Etat qui doivent rediscuter avec les maîtres d'ouvrage. C'est peut-être plus sain en réalité de reprendre les discussions sur un autre plan que celui qui était mis en œuvre avant la loi.

A propos des systèmes d'assainissement prioritaires, c'est à mon avis une vraie interpellation pour le futur programme d'intervention. Nous faisons des listes de systèmes d'assainissement prioritaires avec des aides majorées. Nous constatons que comme ces listes sont pérennes, il y a des collectivités qui ne font pas beaucoup d'efforts pour investir. Elles se disent que l'année prochaine, elles seront toujours classées prioritaires et qu'elles auront toujours des aides majorées alors même que l'objectif poursuivi était qu'elles investissent d'abord sur les systèmes prioritaires avant d'investir sur les autres.

C'est un peu décevant. Par conséquent, j'invite les services de l'agence à réfléchir à des durées de priorisation moins longues pour qu'il y ait vraiment des dates butoirs qui fassent qu'au-delà d'une certaine date, on arrête de majorer les aides et l'on revient au droit commun. Les indicateurs doivent servir à orienter nos politiques. Nous voyons que cet indicateur n'est pas bon, donc il faut chercher à comprendre la raison.

J'ai bien compris que l'appel à projets n'était pas l'orientation qu'il fallait garder toujours. Il faut les réserver à des sujets d'innovation notamment. Il faut afficher que pendant trois ou quatre ans, nous majorons des aides mais au-delà, nous arrêtons. Y compris dans les services de l'agence, il y a des réticences à mettre fin à ces systèmes de priorisation alors même que c'est, à mon avis, beaucoup plus pédagogique que de maintenir ad vitam æternam des listes de priorités qui, de facto, n'en sont plus quand cela reste trop longtemps.

Mme la Présidente :

Je suis d'accord avec cette dernière proposition. Il faut qu'il y ait une vraie incitation. Si celle-ci est inscrite dans l'éternité, elle perd de sa force.

Concernant les études HMUC, je reçois avec les équipes un certain nombre de courriers en provenance du monde agricole de différentes régions qui sont très inquiets, très remontés, parfois très opposés aux études HMUC.

Je tiens toujours la même position qui consiste à dire que les études HMUC ne sont pas spécifiques à ce bassin même si nous avons commencé plus tôt, que c'est absolument indispensable et qu'il faut que nous ayons un socle de connaissances scientifiques partagé. Pour autant, nous avons peut-être à améliorer, pour l'avenir, la méthodologie pour qu'elle soit plus acceptable, plus partagée parce que tant que nous aurons des gens qui contestent le principe même, nous aurons du mal à avancer.

A cet égard, nous avons rencontré, avec M. Choumert, Mme Jorissen, M. Gutton et M. Brulé, le représentant de la mission interinspections qui a travaillé sur la question de la méthode. Nous avons trouvé qu'il y avait des pistes intéressantes. Je souhaiterais proposer au comité de bassin que la mission interinspections vienne rapporter, devant nous tous, les constats, les points forts et les points à améliorer en termes de gouvernance pour que nous puissions ensuite réfléchir à la façon d'embarquer ce qui nous paraît pertinent, y compris certaines évolutions, dans le guide méthodologique.

Par ailleurs, je suis très favorable à ce qu'il y ait, en complément de cette étude scientifique, une étude d'impact socioéconomique. Il faut que cette étude scientifique puisse proposer différents scénarios pour que s'organise le débat local dans le cadre des CLE entre ces scénarios. Parler de scénario sans poser la question des impacts des moyens d'accompagnement, je pense que c'est avoir des éléments de diagnostic et de dialogue qui sont partiels.

Si cela vous intéresse que la mission interinspections vienne rapporter au comité de bassin – j'ai proposé également qu'elle rapporte devant les 36 chambres d'agriculture –, encore faut-il trouver une date. Je pense qu'il y a des choses intéressantes dans les conclusions de cette mission d'inspection.

M. DEGUET :

Franchement, votre intervention sur le fait que vous êtes très favorable, etc. m'inquiète. Nous avons des revendications qui disent qu'il ne peut pas y avoir d'étude HMUC s'il n'y a pas l'étude socioéconomique qui va avec. Certes, il est nécessaire d'avoir ces études. Pour autant, une étude socioéconomique ne peut pas avoir une incidence sur l'étude HMUC.

C'est extrêmement important de le dire parce que tous les gens qui le demandent vous déclarent ensuite que les débits objectifs d'étiage (DOE), tous les éléments de calculs qui résultent d'éléments d'analyse de la situation seraient négociables. Or, ce qui est de l'ordre de l'analyse scientifique n'est pas forcément négociable. C'est discutable comme tout ce qui est scientifique mais pas négociable. Il y a toute une frange chez laquelle dès l'instant où l'on commence à dire qu'il a de l'incertitude, cela devient négociable. L'incertitude n'est pas négociable. C'est autre chose. Cela fait partie des éléments qu'on a.

Il y a une vraie confusion méthodologique. Nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il y ait des études socioéconomiques mais qui soient absolument claires. Cela n'a pas d'incidence sur l'étude HMUC.

Mme la Présidente :

Je me suis peut-être mal exprimée. Effectivement, cela doit être à côté. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas le même objet. Par ailleurs, vous dites que vous êtes très favorables, donc nous nous rejoignons là-dessus. Simplement, ce n'est pas fait partout.

M. DEGUET :

Nous sommes favorables mais que l'on ne vienne pas nous dire ensuite qu'il n'y a pas eu d'étude socioéconomique, donc on ne peut pas avaliser les études HMUC. Cela n'est pas possible.

[Intervention hors micro]

Je n'ai pas peur du tout. J'ai un exemple très précis dans lequel il y a eu une demande – heureusement qu'elle a été refusée – d'accepter une étude HMUC qui avait été négociée par tout le territoire. Tout le monde était d'accord, y compris les chambres d'agriculture. Puis, tout d'un coup, il ne fallait plus la voter parce qu'il n'y avait pas d'étude socioéconomique. Non, ce n'est pas possible.

M. POIRIER :

Evidemment, il faut que l'étude HMUC soit complétée par une étude socioéconomique. La difficulté dans laquelle les territoires sont, et dans laquelle nous sommes sur le Clain notamment, c'est que dans les premiers guides HMUC qui sont sortis, il est évoqué à deux, trois ou quatre reprises dans le guide la notion d'étude socioéconomique. Aujourd'hui, dans le dernier guide finalisé, on dit que HMUC est une étude à part entière mais que cette étude devra s'appuyer sur une étude socioéconomique.

En fait, nous sommes dans des situations de blocage parce que nous avons effectivement aujourd'hui des agriculteurs qui nous reprochent de voter une étude HMUC avec des résultats, dont un certain nombre reconnaissent qu'ils sont valables et utiles. Cependant, arriver à la décision sans le socioéconomique apparaît invraisemblable, y compris pour un certain nombre d'élus.

M. GUTTON :

Vous avez inversé. Il y a l'étude scientifique qui est l'étude HMUC. Puis, il y a l'étude socioéconomique qui aide les décideurs à prendre les décisions en mesurant les conséquences que cela aura.

M. M. POIRIER :

L'étude socioéconomique ne doit pas identifier que des scénarios, elle doit aussi servir à impliquer des acteurs des filières à se mobiliser auprès des agriculteurs. Il ne faut pas que l'on retrouve d'un côté les usagers de l'eau potable et le milieu et de l'autre l'agriculture. Cela veut dire qu'il faut vraiment se servir du socioéconomique pour aller chercher les filières. Sinon, nous sommes dans l'impasse de toute façon.

Mme BRUNY :

Je ne vous cache pas que sur les territoires, en particulier les Pays de la Loire, il y a de grosses inquiétudes. Nous avons des bruits, des choses qui nous arrivent comme ça. J'ai noté vos précisions, c'est-à-dire qu'il y a une étude HMUC qui va à son terme et qui est une étude scientifique. Ensuite, à côté, nous avons une étude socioéconomique et un PTGE. Merci de vos précisions que j'ai bien notées.

Mme la Présidente :

En même temps, ce n'est pas le même objet. C'est ce qu'il fallait préciser.

Mme ROUSSET :

Ce qui m'embête, alors que j'étais favorable à évoluer dans la connaissance, ce sont les turbulences que cela crée localement. Pourquoi ? Peut-être parce qu'on n'est pas en phase, notamment sur l'amont, avec les critères utilisés et particulièrement sur les espèces. Nous savons très bien que ce sont des espèces qui vont ficher le camp. Prendre des espèces cibles alors que nous savons qu'elles ne vont pas tenir le choc à cause du réchauffement de l'eau par exemple, cela amène un schéma un peu particulier derrière.

Ensuite, les acteurs autour de la table n'y adhèrent pas non plus. Les premières difficultés et turbulences arrivent à ce moment-là. J'insiste surtout sur le fait qu'une étude reste une étude. On peut faire une deuxième étude demain. Néanmoins, avoir cet élément de connaissance était enrichissant pour tout le monde. Or, cela se transforme en élément de confrontation à cause des critères notamment et c'est dommage.

J'aimerais que nous puissions avoir la connaissance – cela reste un élément de connaissance – et que nous puissions continuer de travailler à côté, quel que soit cet état de connaissance que nous avons pu avoir à un moment donné et qu'elle ne devienne pas juste un élément bloquant dans l'interprétation du territoire.

Mme la Présidente :

Je pense que vous aurez, les uns et les autres, l'occasion d'échanger dans la commission ad hoc. J'aimerais quand même savoir si ma proposition de demander aux inspecteurs de venir pour rapporter vous intéresse.

M. GUTTON :

Cela pourrait d'ailleurs être intéressant de le compléter. Nous avons eu une excellente intervention sur le Fouzon qui est allé au bout de la démarche. C'était très intéressant et instructif. C'était positif. Je pense que cela pourrait être intéressant d'avoir à la fois l'inspection et la présentation de ce qui marche sur le terrain. En effet, on met en avant tout ce qui ne marche pas mais il y a des territoires qui avancent.

M. DEGUET :

Vous avez compris que c'est précisément sur le Fouzon qu'il y a eu une demande de ne pas voter alors qu'il était arrivé jusqu'au bout.

M. GUTTON :

On voit la difficulté partout.

Mme la Présidente :

La difficulté monte, donc il faut que s'en occupe. Je mets aux voix le bilan du COP. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrat d'objectifs 2019-2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-75 du 14 mars 2024.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Autre point n°2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Je vous invite à lire les deux derniers documents. Il y a le rapport social unique de l'agence de l'eau. Nous avons essayé d'harmoniser, entre les agences de l'eau, la présentation de ce document, avec des extractions automatisées. Néanmoins, des erreurs sont restées dans le document. C'est encore un brouillon. Il faut que nous progressions les années à venir. Nous pourrions le refaire l'année prochaine, avec, je l'espère, les corrections des différentes coquilles.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Autre point n°3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

On vous communique ce qui va être le rapport d'activité. Vous y retrouvez des informations communes, avec le bilan du COP. Ce rapport d'activité est un excellent support, surtout quand vous avez besoin d'informations sur le bassin et l'agence lors de vos déplacements. Vous y trouvez beaucoup de choses, y compris d'excellentes interviews. M. Albert intervient dans ce rapport, tout comme la présidente du conseil d'administration et le président du comité de bassin. Nous essayons d'avoir un maximum de témoignages et de présentations d'opérations accompagnées par l'agence de l'eau.

M. MARQUÈS :

Je reviens un moment sur le rapport social unique. Je rappelle que je partage le combat du directeur général pour aller vers plus de parité au sein de l'agence de l'eau, y compris au niveau des instances de direction de l'agence de l'eau, en termes de temps partiel – vous verrez dans ce rapport social qu'il est très largement occupé par des femmes –, mais aussi sur les écarts de salaire homme/femme. Il y a encore beaucoup de travail à réaliser mais nous sommes d'accord qu'il faut continuer dans ce sens.

M. GUTTON :

Nous pourrions revenir précisément sur ce point. Nous avons calculé l'index de l'égalité professionnelle. Nous sommes un peu au-dessus du plancher. Ce n'est pas satisfaisant, donc il faut que nous continuions à progresser sur la parité.

Mme la Présidente :

Nous pouvons considérer que notre ordre du jour est clos. Le prochain conseil d'administration est programmé le 27 juin.

La séance est levée à 13h15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 14 mars 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. LEDEUX Jean-Louis
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. FISSE Eric
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	Mme LAVAURE Anouk Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane M. LE MAIGNAN Gilbert
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Départ à 13h09
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme DE BORT Clara		
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. DORON Jean-Paul		
En présentiel	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FISSE Eric		
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle Mme DE BORT Clara
	P	Mme GRIVOTET Françoise	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme HAAS Betsabée		
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	M RIEFFEL Jean-Noël (à partir de 12h30)
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
Excusé	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
Excusé	A	M. LEDEUX Jean-Louis		
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Départ à 12h03

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée M. BRIDET Jean-François (à partir de 11h25)
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
<i>En présentiel</i> <i>+ chauffeur</i>	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. NOYAU Philippe (à partir de 12h03)
<i>Excusée</i>	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
	P	M. VALLEE Mickaël		
<i>Excusée</i>	A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 21
Dont représentés : 2
Pouvoirs donnés : 10
Absents : 14

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

Participant également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GOUTEYRON Philippe	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valery	SIGNÉ
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ